

PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée



UNE " GUERRE " MANQUEE

Le Parc des Laurentides, cette immense réserve de chasse et de pêche qui est l'une des grandes attractions de la province, date, cette année, de cinquante ans. L'idée en fut lancée en 1895 par l'hon. E.-J. Flynn, premier ministre conservateur à Québec, mais on n'en commença, à bien dire, l'aménagement qu'en 1896 sous la direction de celui que l'on pourrait appeler le dernier de nos grands trappeurs, Thomas Fortin, qui fut guide forestier, gardien et inspecteur du Parc pendant près de cinquante ans, après en avoir été le fondateur.

Le Parc des Laurentides, on le sait, est une réserve de plus de 4.000 milles carrés dont plusieurs parties, encore inaccessibles, n'ont été fréquentées, dans le passé, que par des Indiens, des trappeurs, des floteurs de bois et des bûcherons. Ce sont ces gens-là, qui, peut-on dire, ont fait la géographie du Parc; mais au petit bonheur, en vue seulement de se comprendre les uns des autres, sans avoir le moindre souci de désigner les accidents de terrain par des noms caractéristiques. Nos gens en général ne s'imposent pas beaucoup de peine pour donner des noms aux lacs, aux rivières, aux montagnes qu'ils croient découvrir. Ils désignent un lac tantôt du nom d'un trappeur qui y a eu une aventure, si minime soit-elle, tantôt du nom de famille d'un " jobbeur " de bois quelconque; tantôt ce sera par le nom d'un animal qu'ils désigneront une montagne sans importance, ou par le nom d'un oiseau. C'est pourquoi nous avons tant de noms géographiques qui se répètent à l'infini. Et ces noms ne sont pas toujours jolis ni harmonieux. Il en est ainsi, plus peut-être que dans n'importe autre région, dans le Parc des Laurentides.

Mais on ne peut pas dire la même chose des noms donnés par les Indiens, et qui sont en général plus caractéristiques, plus descriptifs et, en bref, significatifs.

A propos des Indiens et du Parc des Laurentides, sait-on que les sauvages de Lorette, près de Québec, ces pourtant paisibles descendants des Hurons, anciens alliés des Français du Canada, faillirent déserter la hache de guerre et marcher en armes contre les descendants des alliés de leurs ancêtres ? Il y a de cela trente-cinq ans. Et ce fut à propos de ce territoire que Blancs de Québec et Hurons faillirent en 1909 en venir aux mains.

Comme on le pense bien, puisque l'on voulait établir une réserve de chasse et de pêche, il importait de passer des lois et de faire des règlements prohibant chasse et pêche. Naturellement cela ne faisait pas l'affaire des sauvages. Aussi, faisant fi des lois et des règlements et armés de tout leur attirail de pêche et de chasse, ils envahirent ni plus ni moins le Parc, en mars 1909, établissant tout d'abord leur quartier général au lac Jacques Cartier où ils défièrent les premiers gardiens qu'ils rencontrèrent. Ceux-ci, inférieurs en nombre et peu armés, s'adressèrent au gouvernement qui envoya à leur secours des hommes de la Sûreté Provinciale sous la direction du sergent Buteau et du constable Powers.

On parlementa tout d'abord. Le chef, " Plume d'Aigle " ou " Oeil de Perdrix ", s'adressant aux représentants de l'autorité, émit la prétention que le territoire du Parc appartenait aux Hurons en vertu d'un traité passé sous le gouverneur Aylmer et qui leur accordait des droits sur tout ce territoire. Il alla même jusqu'à prétendre que ce dernier leur avait été donné par le roi de France, Louis XIV. Rien que ça. Devant ces prétentions, il n'y avait ni loi ni règlement qui pussent prévaloir.

Fort de tels arguments, les Indiens se préparèrent à résister sérieusement. Mais les policiers, ayant, de leur côté, pour arguments leurs gros revolvers, réussirent à mettre les récalcitrants sous arrêt et à les conduire à Québec avec tout leur attirail. Ils comparurent devant le tribunal de police, qui les condamna à payer \$93.00 d'amende et les frais. En plus, leurs armes et leurs pelletteries furent confisquées.

L'autorité, entre temps, s'étant informée au département des affaires indiennes, à Ottawa, il fut constaté qu'il n'y avait dans les archives du Département rien qui justifiait les prétentions émises par le grand chef. Aussi, suivant l'avis de leur avocat, les sauvages décidèrent de ne pas soumettre cette question de leurs droits aux grands tribunaux du pays. Et les choses en restèrent là.

N'empêche qu'aujourd'hui ce sont les Indiens qui respectent le mieux les lois de chasse et de pêche. Il est vrai qu'il y va de leur intérêt.

Henri DESCHAMPS

UNE OEUVRE ANNEANTIE

" L'Eglise franciscaine du Japon n'existe plus ", disait tout récemment avec mélancolie un Franciscain canadien-français, le Père Emilien Leterault, qui, après avoir passé quinze ans dans un diocèse catholique japonais ioné par des religieux canadiens-français, avoir été arrêté et fait prisonnier puis échangé avec d'autres, après deux années de camp de concentration, contre des prisonniers japonais, est tout récemment rentré au pays où il continuera son apostolat sur une scène moins tourmentée. " Notre Eglise n'existe plus au Japon, disait-il; tous les religieux par qui elle vivait sont prisonniers. Notre oeuvre sera à recommencer, après la tourmente. "

La mission franciscaine canadienne du Japon a suscité, lors de sa fondation, un vif intérêt et a fait naître au cœur de l'Eglise catholique de vivifiants espoirs.

Le Japon, pendant des siècles, fut fermé à toute pénétration européenne. Il ne fut que en 1549 son premier apôtre, saint François-Xavier. Après lui, les Franciscains, les Dominicains, les Augustins, héritiers de son zèle, continuèrent son oeuvre au prix de rudes sacrifices mais non sans de consolants résultats. De sorte que bientôt on compta au Japon près d'un million de chrétiens recrutés jusque dans le palais royal de l' " Intouchable ". Les persécutions commencèrent et il y eut maints martyrs. Plus de deux siècles durant, ensuite, le Japon s'enferma dans un isolement farouche non moins funeste au progrès matériel qu'à la religion.

Mais, de nouveau, la renaissance catholique allait s'opérer dans ce pays barbare. En effet, en 1844, un prêtre des Missions Etrangères, le Père Forcade, accompagné d'un cathéchiste chinois, débarqua à Okinawa sous la protection du drapeau français. Suivit une ère de tracasseries de la police japonaise. Le Père dut rentrer en France dix ans plus tard, après avoir été le premier Vicaire Apostolique du Japon. D'autres missionnaires arrivèrent sur les territoires du Mikado. Les missions françaises se multiplièrent, se développèrent, même rapidement. Les religieux franciscains furent à l'avant. Ils eurent, de nouveau, leurs martyrs. En 1891, Léon XIII crut bon d'établir au Japon la hiérarchie épiscopale. Il y a un archevêque à Tokio. On compte des évêques et des prêtres japonais. L'ordre franciscain se glorifie d'avoir renoué depuis 1906 la chaîne de ses missions japonaises brisée par plusieurs siècles de persécution. Les Franciscains virent de tous les pays, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne. Le Canada français ne tarda pas à se joindre à cette croisade. C'est en 1920 que les Franciscains canadiens-français déclarèrent, à leur tour, la guerre au démon japonais. Les missionnaires qui méritent d'être appelés les pionniers de la mission canadienne du Japon sont le Père Pierre Garthier, de Montréal, et le Frère Gabriel Godbout, du diocèse de Québec. Ils furent les ouvriers de la première heure et les premiers aussi à faire connaître et aimer dans ce lointain et redouté pays le nom canadien.

Après les pionniers, ce fut toute une armée de missionnaires de l'ordre de Saint François qui prit la route du Japon. Les Canadiens préférèrent tout d'abord main-forte aux Franciscains français et alle-

mands puis se virent, en 1921, assigner un territoire qui devint, en 1927, la Préfecture Apostolique de Kagoshima dont le Père Egide Roy, de Québec, fut Préfet Apostolique.

Bien que la province franciscaine canadienne compte des sujets en Chine, au Maroc, en Terre Sainte, c'est dans cette partie de la Vigne du Seigneur qu'elle orientait le plus volontiers ses religieux rêvant d'apostolat en pays de mission. Le zèle apostolique et l'élan missionnaire, si fortement encouragés par les Souverains Pontifes, continuèrent de procurer au Japon de valeureux apôtres quand l'affreuse guerre éclata avec la soudaineté que l'on sait à Pearl Harbour. Alors, c'en fut fait de l'oeuvre missionnaire au Japon. " L'Eglise canadienne franciscaine n'existe plus ", disait donc ces jours derniers, l'un des apôtres de cette Eglise forcément de retour au pays. " Tout sera à recommencer ! "

Serge DUHAMEAU.

Pendant et après la tempête

La première expérience d'un nouveau système de déblaiement des rues.

Janvier 1944 fut une surprise pour tout le monde par son insolite, terne et monotone température, sans froid vil, sans vent et sans neige. Février, par contre, nous a gratifiés, cette semaine, d'une formidable bordée d'épaisse neige accompagnée d'une des plus violentes tempêtes que l'on ait eues depuis bien longtemps, encore qu'elle n'ait été que d'une durée relativement courte, soit quelque 24 heures. Dans le fort de la bourrasque, la visibilité fut des plus mauvaises à cause de l'intense et aveuglante poudrière, qui parfois empêchait de voir quoi que ce soit à cinq pas, ce qui rendait extrêmement dangereuse la rencontre des véhicules entre eux ou avec les piétons, dans les principales rues, où il était quand même facile de circuler, grâce au prompt déblaiement de la chaussée par la charrie-automobile de l'entrepreneur Emile St-Pierre, chargé cet hiver de l'entretien de nos rues. Cette première réelle expérience du nouveau système a été merveilleusement réussie, même s'il n'a pas été sans comporter certains inconvénients mineurs — quel système n'en a pas, voire dans les villes les mieux organisées et outillées à cet égard ?

Dès le lendemain, mercredi, la charrie mobile dont le camion-moteur est garni à l'avant avait passé dans toutes les rues, petites comme grandes, et les avait ouvertes à la circulation la plus aisée. C'est un progrès, un très grand progrès, un immense progrès, dont tout le monde s'est fort bien trouvé, les piétons aussi bien que les automobilistes et même les cyclistes, car dans la journée même de la tempête (15 février) il y eut des travailleurs qui se rendirent à leur ouvrage et en revinrent en bicyclette en passant sur la lisière parfaitement nettoyée des grandes rues.

Naturellement, tant de neige refoulée à la fois par les ailes de la charrie fit surgir des remblais sur les côtés de la voie, mais l'embarras fut vite résolu, d'instinct, par les piétons qui délaissèrent les trottoirs pour marcher sur le pavé solide de la chaussée. Ce qui donna lieu au spectacle pittoresque, quoique de prime abord périlleux, de marcheurs et marcheuses déambulant à l'aise, mais prudemment, en foule parfois dense, de conserve avec les berlots, les traîneaux, les automobiles, les camions civils et militaires, et les " jeeps " tous véhicules dont les conducteurs se montrèrent eux-mêmes, en général, très judicieux et très

prudents, en allant au ralenti et en se signalant aux regards par l'éclairage intermittent de leurs phares. On eût dit, à voir de quel manière tout ce monde à pied et en voiture voisinait bon-enfant, un peu pêle-mêle, sur la chaussée, entre les talus, qu'on s'était tacitement entendu pour se traiter les uns les autres avec de mutuels égards et se partager à l'amiable l'usage de cette " confortable " chaussée sans neige fatigante et encombrante. " Passez, monsieur le camionneur ou monsieur le chauffeur ! " semblaient dire gentiment les piétons et piétonnes. " Après vous, après vous, cher monsieur, gentille madame ou mademoiselle, brave petit garçon ou petite fille ! " semblaient leur répondre les gens du volant. Ah ! oui, cette semaine, on se serait cru à l'époque charmante (1877) où Arthur Buies écrivait de la population rimouskoise qu'elle était " très sotteuse " et que Rimouski était " par excellence l'endroit de la politesse aisée et de l'urbanité cordiale ", tant il paraissait y avoir de bonne humeur et d'entente cordiale entre tous ces concitoyens qui usaient conjointement et libéralement du centre déneigé des rues. Et notons, à l'honneur collectif et individuel, qu'en dépit du méli-mélo de tous ces usagers en commun de la voie publique il n'y eut pas le moindre accident à déplorer.

C'est fort bien. C'est fort beau. Félicitations à tous, à nos autorités municipales, à l'entrepreneur Saint-Pierre et à la population pour avoir contribué, avec ensemble, au succès du nouveau mode de voirie d'hiver qui a permis à tout Rimouski d'affronter et traverser l'une des pires tempêtes d'hiver de tous les temps sans que personne ait eu à se priver de sortir pour vaquer à ses affaires ou même pour aller respirer au grand air et faire sa grande ou petite marche sur la rue, comme en plein mois de... janvier.

A la Pointe-au-Père

On nous rapporte que la même expérience tentée à La Pointe-au-Père, sur la route nationale, a été malheureusement, là, décevante. Le camion-charrie y est, dit-on, resté enlisé dans un énorme banc de neige et la route est littéralement devenue impassable à cet endroit. Pour rétablir la circulation, on a dû, paraît-il, ouvrir des voies de communication auxiliaires sur la batture.

NOS COLLEGES AU MICRO

Le Séminaire de Valleyfield et le Collège Sainte-Marie ont eu la séance du dimanche, 20 février, à 7 h. du soir.

Le Séminaire de Valleyfield et le Collège Sainte-Marie prendront part au tournoi de " Nos Collèges au Micro ", à Radio-Canada, le dimanche, vingt, la séance se déroulera à la salle de l'Ermitage, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.

Les délégués du Séminaire de Valleyfield seront MM. Gilles Langevin, Jean Girouard et Marcel Dandurand. Les délégués du Collège Sainte-Marie seront MM. Pierre Piché, Lucien Daunais et Paul Amyot. Sujet: la civilisation romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à Charlemagne, aux points de vue de la littérature, de l'histoire, des institutions et des sciences. Pour la direction de l'émission, Me Jean-Pierre Houle.

FONDATION DE CERCELES LACORDAIRE ET JEANNE D'ARC A RIMOUSKI

Dimanche soir, le 13, avait lieu dans la salle des fêtes, au Séminaire, la fondation du premier Cercle Lacordaire et du premier Cercle Jeanne d'Arc, dans le diocèse de Rimouski.

74 hommes furent admis dans le cercle Lacordaire, et 35 femmes et jeunes filles dans le Cercle Jeanne d'Arc. On sait que les membres de ces organismes de tempérance s'engagent, sur l'honneur, à ne jamais faire usage de boisson alcoolique, à n'en pas garder dans leur maison, à n'en pas offrir et à n'en pas transporter. Ils ne font pas la guerre aux distillateurs, aux brossiers ni aux buveurs, mais uniquement à l'alcool. La cérémonie fut des plus importantes et se déroula en présence d'un public nombreux et sympathique qui remplissait la salle. L'orchestre du Séminaire et la chorale des élèves s'acquittèrent avec honneur de la partie musi-

La fin de la guerre n'est pas facile à prédire

Facteurs dont il faut tenir compte. — Les ressources de l'ennemi.

(Commentaires de la British United Press)

De hautes autorités civiles et militaires ont prédit la victoire allié dès cette année. Il est certes difficile de prévoir la fin immédiate de la guerre car, si l'on considère la situation militaire actuelle sur tous les fronts, on constate à l'évidence qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir avant d'écraser un ennemi aussi puissant que l'Allemagne ou le Japon.

Il faut tenir compte de plusieurs facteurs lorsque l'on cherche à scruter l'avenir de la guerre.

Il est certain que l'Allemagne est encore une grande puissance militaire malgré les revers qu'elle a subis. En dépit de ses lourdes pertes, la Wehrmacht est encore très forte et elle peut résister encore longtemps aux Nations unies. Elle est aussi bien équipée pour se défendre.

Toutefois, comme en 1918, il est probable que la résistance allemande s'effondrera lorsque le moral sera lui-même effondré. Actuellement, le moral semble

solide chez les soldats allemands et l'on ne constate aucun signe sérieux de faiblesse mais, dans la population civile, le moral est beaucoup plus faible et continue à baisser sans cesse.

Il semble cependant que la situation militaire et économique de l'Allemagne soit actuellement meilleure qu'en 1918. La situation alimentaire est supérieure à celle qu'ont connue les Allemands à la fin de la dernière guerre. La machine de guerre allemande a aussi à sa disposition une main-d'oeuvre abondante. En 1939, 23 millions d'hommes travaillaient dans les usines de guerre nazies tandis qu'aujourd'hui on en compte 35 millions. De plus, les Nazis sont maîtres d'une population de 300 millions de personnes soumises au service de l'Allemagne.

L'Allemagne ne manque pas d'hommes dans l'armée. On dit que la campagne de Russie a coûté 40 divisions à l'Allemagne et que la campagne d'Afrique lui a coûté huit autres divisions. Ces pertes sont énormes, mais il convient également de signaler que l'Allemagne a mobilisé 60 nouvelles divisions en 1943.

Ces nouvelles troupes ne peuvent cependant pas servir efficacement sur la première ligne. Elles doivent être cantonnées à l'intérieur. Le nombre de soldats al-

lemands de première ligne a diminué en réalité, mais les autorités nazies ont cherché à réparer cette lacune en fournissant plus d'armes aux divisions qui comptent maintenant chacune 300 canons ou mortiers et 600 mitrailleuses.

Le Japon n'a nullement à s'inquiéter du problème de la main-d'oeuvre, car 2.000.000 de Japonais d'âge militaire n'ont pas encore été mobilisés. Il n'a pas à s'inquiéter non plus de sa situation économique grâce aux richesses conquises qu'il a réussies depuis le début de la guerre dans le Pacifique.

Toutefois, la principale faiblesse du Japon est le fait qu'il dépend d'une manière vitale de sa marine et qu'il ne puisse poursuivre un programme de construction navale équivalent à ses pertes très lourdes. En 1943, les pertes navales japonaises ont dépassé de 60 pour cent la construction navale. Il est évident que le Japon, puissance insulaire, ne peut pas résister longtemps si sa marine faiblit aussi rapidement. On a constaté d'ailleurs récemment, lors de l'invasion américaine des Marshall, que la marine japonaise hésite maintenant à faire face aux forces navales alliées. Le Japon ne peut pas, non plus, rivaliser avec les Nations Unies dans la construction d'avions.

LES ALLEMANDS SE PREPARENT A DEFENDRE LA FINLANDE CONTRE LES TROUPES DE STALINE

Comme ils défendent en Italie chaque pouce de terrain

(Commentaires de la British United Press)

Les Allemands s'efforcent d'éloigner la guerre de leur territoire afin d'épargner à la population civile et au pays les horreurs de la guerre en rase campagne. Voilà pourquoi ils prolongent la résistance dans les autres pays.

En Italie ils défendent avec acharnement chaque pouce de terrain sans avoir à tenir compte de la destruction et des ruines qui s'accumulent avec le combat. Ils semblent maintenant se préparer à suivre la même tactique en Finlande. On se souvient que lors de la dernière guerre l'armée allemande capitula avant de se replier sur le sol allemand parce que la population civile ne pouvait supporter l'idée de voir la guerre se livrer en Allemagne. Aujourd'hui, les commandants nazis cherchent encore à prolonger le plus possible le moment où il leur faudra se battre chez eux.

Les observateurs sont d'avis que les troupes allemandes continueront à combattre en Finlande si ce pays désire se retirer de la guerre. Les commandants prennent déjà des mesures en vue de ce développement possible et ils suivront la même ligne de conduite qu'en Italie.

Une dépêche de Stockholm à Londres annonce que Hitler aurait adressé une note au gouvernement de Helsinki le menaçant de prendre ce qu'il appelle des mesures nécessaires si le pays entreprend de négocier une paix séparée. Les quelques 120.000 soldats allemands en garnison en Finlande occupent des postes stratégiques et peuvent se rendre maîtres du pays tout, comme ils l'ont fait en Italie dès qu'il devint évident que le gouvernement Badoglio s'acheminait vers la paix.

Ce sont des raisons économiques qui, actuellement, poussent les Finlandais à poursuivre la guerre jusqu'à la limite de leurs forces. D'abord, la Finlande ne possède des réserves d'approvisionnement que pour environ un mois et elle craint qu'en sortant du conflit ce sera la famine complète, car elle perdrait l'appui de l'Allemagne. De plus, la première guerre contre la Russie a coûté à la Finlande 400 millions de dollars, 800.000 acres de terre, six millions d'acres de forêts et 430 usines. Les Finlandais ont voulu reprendre ces pertes en s'unissant à l'Allemagne dans sa guerre contre la Russie qui l'avait déjà vaincue.

Les temps sont cependant changés. Lorsque la Finlande a repris sa lutte contre les Russes, les armées allemandes étaient victorieuses en Russie, mais maintenant elles subissent d'effroyables revers.

En plus de tenir la guerre le plus longtemps possible éloignée de leur territoire, les Allemands ont une raison morale de garder la Finlande dans leur orbite.

Dans les pays satellites, le moral des peuples n'est pas intact et ce serait aggraver la situation que de permettre à la Finlande de se retirer impunément de la guerre. Si Berlin permettait à la Finlande de négocier un rapprochement avec les Alliés, l'exemple entraînerait d'autres peuples à sa suite.

Il apparaît donc que les Allemands défendent la Finlande comme ils défendent l'Italie. Toutefois, il est possible que cette manoeuvre ne leur soit guère profitable, car au rythme où se poursuit l'offensive soviétique, les troupes de Staline réussissent à isoler la Finlande et à renouveler ainsi leur exploit de Stalingrad à moins que l'Allemagne n'entreprenne l'invasion de la Suède pour y piller le minerai de fer de ce pays et protéger les troupes isolées en Finlande.

DEUX GRANDS ECRIVAINS QUI VECURENT A RIMOUSKI

Buies et Asselin

Extrait des " Oubliés ", le récent ouvrage de M. Damase Potvin, à la fin d'une étude sur Arthur Buies :

" En terminant cette très pâle esquisse d'une vie à la fois légère, sérieuse, aventureuse, utile et féconde, il nous plaît singulièrement de faire remarquer que les deux plus illustres et intrépides chevaliers de la langue française que l'on ait eus au Canada, Arthur Buies et Olivier Asselin, ont vécu leur enfance et leur jeunesse à Rimouski. Ces deux étoiles de notre littérature furent des gens du " bout d'en bas "...

cale du programme. Des membres de cercles fondés récemment à Mont-Joli, Ste-Odile-sur-Rimouski, St-Hobert-Pellarmin et Nazareth, reçurent leur initiation, en même temps que les membres de Rimouski. La cérémonie était présidée par le Dr Sarto Sirois, président du Cercle Lacordaire de Rivière-du-Loup, et des discours furent prononcés par le Rév. P. Ubald Villeneuve, O.M.I., M. Joseph Vézi-na, de Québec, représentant du Conseil central, et M. l'abbé R.

DISTINGUISHED FLYING CROSS

Un bébé âgé d'un an a reçu, épinglé à sa petite robe, le brevet de bravoure D. F. C. mérité par son père mort en héros.

Le plus jeune décoré de la D. F.C. en captivité est indubitablement Léonard-A. Gionet, âgé d'un an, fils de feu Léonard-A. Gionet, héros de Shirley, Mass., qui périt au combat au Pacifique, en juin dernier, à son poste de mitrailleur d'une Forteresse Volante. Gionet, sergent technicien, était sans-faute ainsi que mitrailleur de bombardier. Et son record d'héroïsme au combat était tel, que la D.F.C., le plus grand honneur que décerne l'aviation, arriva à la suite de la médaille de l'Air, de l'Etoile d'argent et de Coeur de Pourpre.

Gamache, aumônier général. Mgr Damours, V.G. représentait S. Ex. Mgr l'Evêque et prononça une courte allocution. Le travail d'organisation des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc, dans le diocèse de Rimouski, est dirigé par le R. P. Villeneuve. (Communiqué).

Mais le sergent de Shirley ne sut jamais rien de sa Distinguished Flying Cross.

Un beau major, lui-même tout chamarré de décorations et de galons d'or, rendit visite l'autre jour au bébé de Gionet et épingla à sa petite robe la D.F.C. et les trois autres preuves que son papa avait été un bon soldat. La cérémonie eut lieu à Butte, Montana, où habite la jeune veuve de Gionet, près de l'aérogare de Great Falls où le héros s'entraîna à son rude métier de bombardier.

Le petit enfant, amusé de toute la chose, se mit à gazouiller, à rire, à battre des mains. L'officier, la gorge serrée, les larmes aux yeux, dut s'arrêter en son beau discours préparé pour l'auditoire. Il n'est pas vrai que le petit Léonard, comme racontait une dépêche venant de Butte, ait dit au beau major:

Parle sans t'émouvoir. Je suis jeune, il est vrai; mais aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années.

En une dépêche au " Travailleur ", Léonard nous assure que ce qu'il a vraiment dit au beau major, ce fut: Dada dada loulou. Dada où dada? Le beau major ne répondit rien.

Yvonne LE MAITRE. (« Le TRAVAILLEUR », Worcester, Mass.)

UNE NOUVELLE VILLE SERA FONDÉE SUR LA CÔTE NORD

Forestville, qui jusqu'à présent n'avait de ville que le nom.

QUEBEC. — M. Wellie Morin, député libéral de Québec-centre, est le parrain d'un projet de loi que l'Assemblée législative étudiera bientôt et qui a pour but d'ériger en municipalité de ville, avec une charte, le territoire de Forestville, dans le comté du Saquenay, et situé presque en face de Rimouski sur la côte nord du fleuve.

Ce projet de loi est présenté sur la requête de MM. Joseph-Armand Cantin, commis, J.-Edgar Levesque, contremaître, Joseph-Paul-Gerard Lapointe, ingénieur forestier, tous trois de Forestville, Edgar Porter, arpenteur-géomètre et ingénieur forestier, de Lauzon, et Archibald Campbell Butler, de Québec.

Ces pétitionnaires ont fait observer que des travaux considérables sont en voie d'exécution à Forestville et que leur réalisation favorisera le développement des ressources forestières de la région. Ils estiment que ce développement est essentiel à l'alimentation de l'usine de l'Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, de Québec, et contribuera au progrès économique de cette partie de la côte nord. Comme un grand nombre d'ouvriers, d'artisans, de techniciens et d'autres personnes devront s'établir dans le territoire en question, en conséquence des travaux, les pétitionnaires trouvent qu'il est opportun de pourvoir à la construction de chemins et d'assurer à la population les services publics essentiels à son confort, tels que aqueduc, égouts, électricité et autres. Ils demandent donc que le territoire de Forestville soit érigé en municipalité de ville sous le nom de « Ville de Forestville ».

Le projet de loi stipule que les pétitionnaires et leurs successeurs seront les premiers membres du conseil municipal de la future ville jusqu'à leur remplacement par les échevins qui seront élus aux premières élections générales, le premier jour juridique de février 1947. A sa première séance régulière, le conseil devra, par résolution, nommer un gérant.

Les élections municipales à Trois-Pistoles

Le 5 février, date qui avait été fixée lors de l'ajournement de l'appel nominal pour l'élection des échevins au conseil municipal, les candidats suivants furent mis en nomination et déclarés élus par acclamation: MM. Narcisse Bérubé (ancien maire), Alexis Dumas, Albert Côté, Le-Philippe Dionne, Aurèle St-Pierre et Achille Lebel. Contrairement à ce qui fut annoncé en fin de janvier, ce n'aurait pas été tant la pénurie des candidats que leur retard à apporter leurs bulletins qui aurait provoqué l'ajournement de la mise en nomination. Tous avaient attendu à la dernière minute pour le déposer, avec le résultat que le président de l'élection n'avait pas eu le temps nécessaire pour les vérifier avant l'heure fixée. De plus, il y en avait qui n'étaient pas conformes à la loi.

Les travaux du pont de Ste-Anne-des-Monts

Les travaux pour la construction du pont se poursuivent bon train, à Ste-Anne-des-Monts. Déjà deux caissons sont remplis de ciment, et l'on procède actuellement au coulage d'un troisième: ils seraient déjà en mesure de résister aux grands courants du printemps. L'actif entrepreneur, M. L.-P. Couture, i.c., semble vouloir battre tous les records. Il est très probable que, si rien n'entreve la marche accélérée des travaux, le pont sera ouvert à la circulation avant la date prévue par le contrat.

Elections du Cercle des Fermières

L'élection des officiers et directrices du Cercle des Fermières de Rimouski s'est faite comme suit:

Présidente, Mme Cyrille Hupé; vice-présidente, Mme Jos. Lamontagne; secrétaire, Mme Florence Simoneau, bibliothécaire, Mme Adee Pelletier; conseillères, Mme Leon St-Pierre, Mme J.-A. Marcell, Mme Gonzague Bellavance.

Mort d'un ancien député

M. J.-A. Frigon était le frère de Mme Joseph Rouleau, de Pointe-au-Père.

M. J.-A. Frigon, ancien maire de Shawinigan Falls et ancien député du comté de St-Maurice, à l'Assemblée législative, est décédé lundi dernier à l'âge de 73 ans. Il fut maire de Shawinigan de 1913 à 1915 et de 1917 à 1919. Il était le frère de Mme Joseph Rouleau (Charlotte Frigon), de La Pointe-au-Père.

Nos sincères condoléances à madame Rouleau et aux autres membres de la famille en deuil.

Naissance

Le 31 janvier 1944 a été baptisée à Mont-Joli Marie-Claire-Henriette, enfant de M. Georges-Henri LeBel et de Mme LeBel (Claire Lavoie). Parrain M. Louis-P. Plamondon, grand-oncle de l'enfant; marraine, Mme Marie Lebel-Bolduc, grand-mère de l'enfant. Le parrain et la marraine étaient représentés par M. et Mme Armand St-Pierre. Porteur: Mlle Ant. Larrivée, g.m.g. Prêtre, le Rev. P. Paul-Marie Germain, o. m. i.

Décès

—A Matane, le 13 février, est décédée à l'âge de 83 ans, Mme Ve Edouard Dutoit (Delphine Desrosiers). Ses funérailles ont eu lieu mardi en l'église de Matane. —Mardi, en l'église de Ste-Angele, fut chanté le service de Mme Ve Alfred Ancil (Deivina Potvin), décédée le 12 février. Elle était âgée de 77 ans. —A Val-Brillant, a été inhumée mardi Mme Octave Fortin (Emmentienne Charest), qui est décédée à l'hôpital, à Montréal, le 11 février, à l'âge de 86 ans. —Mme Ve Pierre Bélanger (Amélie Gauvin), âgée de 71 ans, est décédée à Ste-Odile-sur-Rimouski le 15 février. Le service a été chanté, hier le 17 février.

Morts outre-mer

Le sergent d'aviation J.-Maurice Leblanc, de Carleton, Centre, vient d'être officiellement rapporté mort à la suite d'opérations aériennes outre-mer, ainsi que le soldat Léo Héhel, de Barachois, et le soldat Angèle Blanchette, de Cap-des-Rosiers.

Journée d'études

Sous les auspices du Syndicat de l'Industrie du Bois de Rimouski, une journée d'études a été tenue dimanche sous la présidence de M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier. De nombreux syndiqués de Rimouski et des délégués de Trois-Pistoles, Matane, Luceville et Priceville étaient présents. M. F.-X. Legaré, agent d'affaires, a donné une causerie sur la nouvelle législation ouvrière tant provinciale que fédérale.

Souper canadien

Les Chevaliers de Colomb de Rimouski ont donné, jeudi soir, à l'arsenal, un souper canadien en l'honneur du nouveau Grand Chevalier, M. Wilfrid Ouellet.

On rappelle particulièrement aux détaillants de viande de veau qu'ils doivent afficher en vue la carte portant les prix de détail des diverses qualités et coupes de cette viande.

Les ventes de tous les poêles, qu'elles soient faites par un commerçant ou par un propriétaire

Collision à Sayabec

Mardi matin, vers 7 heures, à Sayabec, la visibilité était fort mauvaise à cause de la tempête de neige, une collision entre deux convois s'est produite à Sayabec, à un mille de la gare. L'Océan Limited a frappé un wagon d'un train de fret sur la voie d'évitement; par suite de l'aiguillage, l'Océan s'engagea sur la voie d'évitement, frappa un wagon, qui renversa le suivant, ce qui provoqua l'incendie des deux wagons. La locomotive du rapide a subi des dommages. Il semble que tous les voyageurs de l'limited ont ressenti le choc, mais personne n'a été blessé. La voie ferrée était obstruée pendant quelques heures, il s'en est suivi un retard général de tous les trains.

Prochain congrès à Rimouski

QUEBEC. —Le Bureau provincial de la Fédération Catholique des Institutrices Rurales de la province a tenu sa troisième réunion régulière les 12 et 13 février dernier. L'importance des questions au programme avait attiré la plus nombreuse délégation connue à date. Toutes les présidentes se sont fait un devoir de venir discuter de leurs intérêts et même les Associations de la Caspédie de Montpédia et de la Vallée de la Gaspésie étaient représentées. Le plus grand enthousiasme a régné pendant les trois séances. Les membres du Bureau fédéral ont exprimé la satisfaction des institutrices de leur district respectif pour la manière dont le Comité Exécutif a répondu à leurs vœux dans sa déclaration officielle du 22 janvier. Un plan d'action commune a été élaboré pour assurer le succès de la campagne entreprise par l'Association des Institutrices Rurales de la province de Québec pour l'amélioration du salaire. Il a été décidé que la Fédération tiendra son huitième congrès provincial à Rimouski les 6, 7, 8 et 9 juillet prochain. Le thème général de ce congrès sera: Le relèvement de la profession d'institutrice.

Soirée familiale

Mardi le 8 février eut lieu, à la résidence de Mme G.-S. Marceau, une soirée intime à l'occasion du départ de ses neveux le major Sam Belzil et le R. S. M. J.-Albert Belzil, tous deux affiliés au Régiment de Montmagny. Un de leurs frères, Sylvain Belzil, sergent du Corps des Prévôts était aussi présent. Il nous a été donné d'entendre du beau chant, accompagné par l'orchestre de ce Régiment.

La veillée se termina par un succulent goûter, après quoi les invités se quittèrent, emportant le meilleur souvenir de cette soirée familiale.

J. ETAIS.

Une millionnaire qui vivait dans la pauvreté

PITTSBURGH. (P.A.) — La stupéfiante histoire d'une veuve de 65 ans, dont la fortune est évaluée à près d'un million de dollars, mais qui était vêtue de quenilles et était si faible de n'avoir pas mangé qu'elle se traînait dans sa demeure, a été révélée en cour de comté d'Alleghany.

Cette femme, Mme Dora Grace Peregrine, veuve d'un ancien associé de Armstrong Cork Company, a déjà fait plus de 30 voyages en Europe durant sa jeunesse. Elle se retira dans son cottage de deux étages ici après la mort de son mari en 1929.

Son ancien chauffeur, Thomas D. Barrah, a déclaré qu'elle était devenue « déprimée et attristée » après la mort de son mari et que l'an dernier, avant qu'il cessât de travailler pour elle, elle avait décidé catégoriquement de ne plus quitter la maison. « Elle parlait de deux fantômes qui se trouvaient toujours dans la maison et menaçaient de l'empoisonner, » a-t-il raconté.

Le juge Ellenbogen a nommé Potter Tile and Trust Company pour administrer la succession.

Coupons de double valeur

M. Laurent Gelly, surintendant du rationnement, a donné, lundi, des précisions au sujet de l'augmentation de la valeur des coupons de conserves, en vigueur depuis le 3 février.

Depuis cette date, tous les coupons de conserves, y compris ceux qui sont devenus valables auparavant et qu'on a conservés, valent environ le double, sauf ceux employés pour acheter du sirop de maïs et des sirops de triple mélangés, qui valent 15 onces par coupons.

privé, sont maintenant soumises au plafonnement des prix.

DISCOURS DE M. EMMA-NUEL D'ANJOU, M.P. A LA CHAMBRE LE 3 FEVRIER

(SUITE)

Monsieur l'Orateur, j'ai en main un très grand nombre de requêtes qui m'ont été adressées par des conseils municipaux de mon comté, en opposition à l'immigration et à l'adoption, si on peut parler ainsi, de réfugiés. Je donnerai lecture d'une de ces résolutions à cette Chambre:

Résolution

En « opposition » au projet d'immigration de réfugiés d'Europe au Canada contrairement aux lois du pays.

Considérant que le ministre fédéral de l'Immigration, Monsieur Crerar, déclarait le 3 novembre 1943, selon le rapport de la Montreal Gazette, page un, ce qui suit:

« Le Canada offre un domicile aux réfugiés. Un agent d'immigration est envoyé en Europe et le gouvernement fédéral considère d'une façon sympathique l'immigration au Canada d'un nombre indéfini de réfugiés. »

Considérant qu'il est notoire que la United Jewish Refugee & War Relief Agencies, avec siège social au No 1121 Ouest de la rue Ste-Catherine, à Montréal, a lancé dans le public une requête réclamant au Canada l'admission de tous les réfugiés du continent européen, et qu'elle désire, sous le patronage de la sénateur Cairine R. Wilson, obtenir dans ce but 500,000 signatures au Canada.

Considérant qu'il y a lieu de s'inquiéter puisque cette immigration doit se faire, spécialement dans la province de Québec.

Considérant que la Presse canadienne, le 7 janvier 1944, a fait un communiqué intitulé comme suit: « Le Canada a accepté d'admettre un nombre limité d'immigrants. Les réfugiés qui viennent au Canada de la péninsule ibérique en conformité avec une décision rendue récemment, recevront celle pour la durée de la guerre. »

Considérant que le fait de permettre ainsi l'entrée au pays de réfugiés est non seulement une nouvelle brèche aux prérogatives du peuple, mais sera l'origine de perturbations sociales pour le moment et pour l'après-guerre.

Considérant que la Chambre des communes ne s'est pas prononcée et que les députés devraient avoir l'occasion de se prononcer sur cette question avant qu'une telle politique soit mise en force, il est unanimement résolu par le conseil de la municipalité de St-Valérien de Rimouski:

1. Que le susdit conseil municipal s'oppose au projet d'immigration suggéré et à toute immigration sur un plan différent de celui qui a prévalu jusqu'ici et en vigueur ces dernières années.

2. Que dans tous les cas, aucune modification aux lois et règlements existants régissant l'immigration ne devrait être faite sans que le Parlement ait eu l'occasion d'en discuter au cours de la session prochaine.

3. Que publicité soit donnée à cette résolution.

Que copie en soit envoyée au premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec en chef de l'opposition provinciale de Québec, aux députés fédéral et provincial

du comté.

Date: 24 janvier.

Zénon St-Pierre, maire.

La Municipalité de St-Valérien,

Par H. C. Soc. trés.

Henri Cimon, secrétaire.

Municipalité de St-Valérien,

Comté de Rimouski.

L'appui de toutes mes forces les résolutions adoptées par les municipalités de mon comté contre l'entrée des réfugiés et contre l'immigration d'une façon générale.

Le discours du trône nous annonce que le Gouvernement a l'intention de doter le pays d'allocations familiales. J'espère que ce n'est pas seulement une promesse électorale mais que nous aurons au cours de la présente session, une mesure établissant les allocations familiales. Ces allocations familiales ne devront pas être limitées aux familles de cinq ou six enfants, mais devront s'appliquer à toutes les familles, quel que soit le nombre des enfants.

Dans la province de Québec, elles ne sont pas rares, les familles de dix ou douze enfants. On en trouve de plus nombreuses encore. Pour ma part, j'appartiens à une famille de quinze enfants, douze garçons et trois filles, et je crois que, dans le comté de Rimouski, ces familles nombreuses peuvent encore se rencontrer. Le Gouvernement, qui a toujours refusé d'aider les familles nombreuses, a une occasion unique de les secourir avec l'octroi des allocations familiales. Ce n'est pas la première fois que je plaide en cette Chambre la cause des familles nombreuses et je continuerai à le faire tant que le Gouvernement ne leur aura pas rendu justice.

Les familles nombreuses sont, pour nous Canadiens-français, le secret de la survivance, et, tant que, dans la province de Québec, on continuera à élever des familles nombreuses, on pourra se passer des réfugiés, d'où qu'ils viennent, et de l'immigration, d'où qu'elle vienne; c'est ainsi que l'on bâtit une province de Québec et un Canada heureux et prospères. Il est inutile de dire que le Canada possède un territoire qui pourrait contenir 200,000,000 d'habitants. Ce n'est pas tant la quantité de la population qu'il faut considérer que la qualité. Lors même que, dans dix ans ou dans quinze ans, le Canada ne contiendrait que 20,000,000 d'habitants, il serait préférable que ce soit 20,000,000 d'habitants élevés aux pays de 50,000,000 venus de tous les pays d'Europe et, comme je le disais tout à l'heure, ramassés sur les quais de Londres et de Liverpool. Pour ma part, je préfère une population canadienne composée de fils du sol surtout dans la province de Québec, de citoyens qui seront de véritables Canadiens et non pas de gens que l'on fera venir d'outre-mer et avec qui on essaierait, après la guerre, de voyer le reste de la population de la province de Québec. Encore une fois, monsieur l'Orateur, j'appuie avec plaisir les requêtes envoyées par la grande majorité des municipalités de mon comté, et j'espère que le Gouvernement comprendra cette fois l'utilité de son intérêt d'aider les familles nombreuses, qui sont le gage de la prospérité du pays.

La Loi du Barreau fut changée en conséquence. Au bout de trois ans d'études, un étudiant passait sa licence à l'Université, ses examens devant le bureau des examinateurs du Barreau et il devenait alors stagiaire. Il pouvait plaider devant les cours inférieures et la Cour de pratique mais les prétoires devant les grands

LE STAGE D'UN AN POUR LES JEUNES

AVOCATS SERA ABOLI

QUBEC. — Un projet de loi sera présenté à la Législature au cours de la présente session, pour modifier la loi du Barreau de manière à permettre aux étudiants en droit qui ont passé leurs examens de licence et de pratique et prêtés serment devant le secrétaire général du Barreau d'exercer leur profession immédiatement, sans avoir à faire un stage d'une année dans une étude d'avocat. La présentation de ce projet de loi sera la conséquence d'une décision unanime du conseil général du Barreau, réuni à Québec le 12 février et d'après laquelle le stage, que l'on considère comme temps perdu, devra être aboli.

Le système du stage n'aura pas duré longtemps dans la province de Québec. Il existe en France et le Barreau de notre province avait cru bon de l'adopter afin de donner la chance aux jeunes avocats de recevoir une formation et une expérience de la pratique du droit avant de se charger eux-mêmes de plaider devant tous les tribunaux.

La Loi du Barreau fut changée en conséquence. Au bout de trois ans d'études, un étudiant passait sa licence à l'Université, ses examens devant le bureau des examinateurs du Barreau et il devenait alors stagiaire. Il pouvait plaider devant les cours inférieures et la Cour de pratique mais les prétoires devant les grands

tribunaux lui étaient fermés.

Le projet de loi pour rétablir l'ancien système des trois années d'études sans stage sera présenté au parlement de Québec d'ici peu, ainsi que le changement soit effectué assez tôt pour que les étudiants de cette année deviennent avocats dès le mois de juillet prochain, après examens.

Vétérans de retour d'outremer

Deux convois spéciaux sont arrivés en gare à Lévis lundi, ramenant plusieurs centaines de soldats canadiens revenus d'outre-mer. Une cinquantaine de ces militaires sont descendus à Québec pour se rendre au dépôt de district, à Lauzon. Le groupe était en grande partie composé de militaires malades ou licenciés de l'armée pour cause de maladie.

Parmi ces militaires, on remarque les soldats Léonard Vignola, de Rimouski, de l'artillerie canadienne, H. Boudet, R.C.A., des Sept-Îles, H. Brousseau, de St-Louis du Ha! Ha!, du régiment de la Chaudière, W. Emond, du 22e, d'Amqui, P. Gagnon, de St-Louis du Ha! Ha!, du 22e, J.-R. Patry, de Rimouski, des approvisionnementnements et transports, J. Poirier, de Rivière-du-Loup, du régiment de la Chaudière, J.-A. Samson, de Grande-Rivière, des approvisionnementnements et transports, L.-P. Sylvain, J.-A.-R. Dumas et F. Brousseau, de Rivière-du-Loup, du corps des ingénieurs, S. Rousseau, de St-Gabriel de Rimouski, C.-H. Roy, de Mont-Joli.

Advertisement for Windsor Cigarettes. Text: 'POUR FAIRE DE meilleures CIGARETTES, employez TABAC À CIGARETTES. Le tabac qui plaît davantage.' Includes an image of a pack of Windsor cigarettes.

Advertisement for 'Le Pain de Levure Royal'. Text: 'TON PAIN SURPASSE TOUT!' and 'MA LEVURE SURPASSE TOUT!'. Includes an image of a loaf of bread and a box of yeast.

Advertisement for 'Le Cultivateur de l'Avenir'. Text: 'LA production agricole intensive devra normalement continuer après la guerre, parce que la consommation domestique augmente sans cesse et que l'Europe devra pendant des années compter sur l'Amérique pour se nourrir.' Includes an image of a tractor and a truck.

Advertisement for 'Le Cultivateur de l'Avenir' (continued). Text: 'Aussi l'agriculture sera-t-elle de plus en plus mécanisée. Déjà l'on fabrique des machines modernes, plus simples, plus économiques et mieux adaptées à notre genre de culture. La mécanisation ne vient pas en conflit avec l'agriculture telle que pratiquée dans notre province. Elle attachera davantage les enfants au sol. Elle aidera autant le petit que le gros cultivateur.' Includes an image of a tractor and a truck.



Depuis le début de la guerre, la Croix-Rouge canadienne a expédié des centaines de mille colis aux prisonniers de guerre canadiens. Nous voyons ici quelques-uns de ces colis solidement emballés pour envoi outre-mer. Le réconfort et la douceur qu'ils signifient pour les nôtres ne peuvent être ignorés.

LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 1944

Le lundi, 28 février, la Croix-Rouge Canadienne lancera sa grande campagne annuelle de souscription. Cette année son objectif est de \$10,000,000. La Croix-Rouge a confiance que tous les Canadiens souscriront généreusement, comme dans les campagnes précédentes. L'objectif de la province de Québec sera de \$2,250,000.00.

Beaucoup de gens se demanderont pourquoi la Croix-Rouge a besoin de sommes aussi considérables. C'est qu'ils ne connaissent pas assez l'oeuvre immense accomplie par cette société humanitaire.

D'abord, il faut dire que la Croix-Rouge, à cause de ses relations internationales, doit conserver une stricte neutralité, et pour cela elle ne peut accepter de subventions des gouvernements. Comment la Croix-Rouge pourrait-elle poursuivre sa tâche, sinon en s'appuyant sur la générosité du peuple canadien ?

La Croix-Rouge, c'est notre Société à nous, Canadiens. Nous avons la responsabilité de ses oeuvres; nous en avons aussi le mérite, à condition de nous intéresser. Faisons donc une brève revue de son travail au cours de la guerre actuelle.

Dès 1939 — alors que s'obscurcissait l'horizon politique en Europe — la Croix-Rouge se prépara à une guerre qui semblait inévitable et lorsque le conflit éclata, le 10 septembre, elle était prête.

Après plus de quatre années de guerre, la Croix-Rouge canadienne est fière de son travail. Grâce à la générosité du peuple canadien, grâce au dévouement inlassable de milliers de volontaires, grâce à l'esprit chrétien qui l'anime, elle a accompli une tâche qui lui fait honneur aussi bien qu'au Canada entier.

Chaque semaine, elle expédie 100,000 colis de vivres aux prisonniers de guerre en Europe et en Extrême-Orient. Elle fournit aux hôpitaux militaires et au front même des milliers de pansements chirurgicaux et autres fournitures médicales. Aux marins, aux soldats et aux aviateurs qui combattent, elle procure de nombreux articles de confort.

En outre, elle a sauvé la vie d'innombrables combattants, grâce au sérum sanguin qu'elle envoie outre-mer. Comme vous le savez, ce sérum sanguin provient de ses cliniques établies dans tout le pays. Les besoins sont si grands que ces cliniques doivent obtenir 20,000 prélèvements de sang chaque semaine.

La Croix-Rouge représente le peuple canadien auprès de tous ceux qui combattent et souffrent pour nous. Elle fait pour vous exactement ce que vous feriez si vous étiez auprès des blessés dans les hôpitaux sur les champs de bataille et sur les navires. Cette oeuvre magnifique, elle vous la doit, parce que c'est vous qui l'avez soutenue depuis plus de quatre années.

Mais ce sont les Canadiennes qui ont fait le plus pour la Croix-Rouge. Pendant de longues heures, chaque semaine, elles ont confectionné des tricotés, des pansements chirurgicaux et de nombreux articles.

Plus vous aiderez la Croix-Rouge, plus vous lui apporterez votre appui moral et matériel, plus elle pourra secourir ceux qui souffrent. Malgré le contrôle rigide qu'elle s'impose, elle aura besoin pour 1944 d'une somme de \$10,000,000.

Lorsque vous souscrivez à la Croix-Rouge, pensez à nos compatriotes qui gémissent dans les camps d'internement ennemis. Pensez à nos soldats qui risquent et donnent leur vie en Italie. Pensez aux braves équipages de nos navires de guerre et de nos cargos. Pensez à nos aviateurs qui ont la tâche aussi ardue que périlleuse d'anéantir les industries allemandes. C'est pour eux que vous devez faire preuve de générosité et d'abnégation.

Nos combattants comptent sur la Croix-Rouge. La Croix-Rouge compte sur vous.

(Communiqué)

Industrie à Amqui

Amqui possède une nouvelle industrie déjà bourdonnante d'activité. C'est une manufacture de meubles. Plus d'une centaine de meubles, de tous genres, sont fabriqués chaque semaine. Les manufacturiers sont à étudier les modèles de certains meubles qui vendront à très bon marché. L'organisation est dirigée par M. J. E. Morais, d'Amqui, propriétaire du Parc Rolland.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi, le 7 février 1944, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville, à 8 h. p.m., sont présents: monsieur le maire P.-E. Gagnon et messieurs les conseillers Martin J. Lepage, Albert Michaud, François Gagnon et Oscar Morissette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

Liste de paye No 4, \$72.00, No 5 \$2.50, Elisée Moreault 5.05, Corp. Téléphone 1.25, Express 0.40, H. W. McKenna 12.00, Martin et D'Anjou 200.38, H.-G. Lepage Enr. 41.19, Isidore Lepage 105, Ephrem Gagné 8.15; John Rioux 1.00, Rouleau Liée 20.42, Emile St-Pierre 232.00, Ecole d'Arts et Métiers 832.42, J.-A. Pineau 0.90, La Ferronnerie de Rimouski 2.81, La Cie de Pouvoir 13.41, 25.72 et 235.88, Ths. Robertson and Co. 26.01, F. Hankin and Co. 84.15, Nu-Mac Mfg Co 17.25, La Cie Santerre, Liée 1.08, Michaud Enr. 3.16, Pierre Dubé 43.70, Albert Michaud 67.17, S.-Z. Côté, Enr. 12.50.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à MM. Alphonse Bellavance et Hervé Gagné conformément aux certificats d'alignement et aux règlements de cette ville.

Le conseil reçoit les communications suivantes: Un rapport du Comité général en date du 31 janvier dernier, lequel rapport est accepté et ratifié. — Une lettre de la Ligue Nationale et un projet de résolution concernant l'immigration au pays. — Des lettres et messages de condoléances à l'occasion du décès de M. Michel Pineau. — Une lettre de M. Antonio Canuel, cultivateur, faisant une offre de \$325.00 pour la terre appartenant à la ville, dans les limites de St-Anacle. — Une lettre de M. Henri Jacob demandant que son compte d'eau au compteur soit sur une base annuelle au lieu de semi-annuelle. — Une demande de M. J.-Bte Labbé pour une lampe de rue sur la rue St-Antoine.

Attendu que certain groupe s'emploie depuis quelques mois à faire signer une pétition demandant au gouvernement de modifier la loi de l'immigration de façon à permettre l'entrée dans notre pays d'un nombre considérable de réfugiés d'Europe;

Attendu que ces réfugiés, une fois entrés au Canada, s'y installeraient en permanence et que cette hospitalité ouvrirait la porte à une immigration massive;

Attendu que l'immigration sous toutes ses formes, qu'elle soit de réfugiés ou non, constitue une politique contraire aux intérêts canadiens et rendrait encore plus complexes nos problèmes;

Attendu qu'après la guerre la démobilisation et la réadaptation de nos militaires à la vie civile sera une énorme tâche et qu'il serait outrepasser nos forces de garantir aux immigrants une vie conforme à leurs aspirations;

Attendu que l'immigration permettrait que des étrangers prennent les places qui reviennent d'abord aux Canadiens;

Il est proposé par M. le conseiller Lepage et unanimement résolu: Que ce conseil désire manifester au gouvernement canadien qu'il est fortement opposé à toute politique d'immigration sur un plan différent de celui qui a prévalu jusqu'ici, et le prie de maintenir telle qu'elle est la loi de l'immigration;

Que copie de la présente soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province de Québec et au Député fédéral.

Considérant que la partie du territoire de la paroisse de St-Germain de Rimouski, connue sous le nom de St-Robert Bellarmine, est dépourvue de toute protection contre l'incendie;

Considérant que la population de cet endroit habite des maisons construites en bois et qu'il y a lieu d'appréhender une conflagration en cas d'incendie;

Considérant que le danger d'incendie est aggravé par l'établissement d'une importante cour à bois dans la partie centrale de ce faubourg populeux;

Il est proposé et unanimement résolu que ce conseil appuie fortement toute demande ou démarche faite par le conseil municipal de la paroisse de St-Germain de Rimouski pour obtenir l'aide du gouvernement provincial, afin d'y établir un système efficace de protection contre l'incendie.

Considérant que la partie du territoire de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Coeur, connue sous le nom de Nazareth, est dépourvue de toute protection contre l'incendie;

Considérant que la population de cet endroit habite des maisons construites en bois et qu'il y a lieu d'appréhender une conflagration en cas d'incendie;

Considérant que ce faubourg populeux aurait un pressant besoin d'un aqueduc et des appareils pour combattre le feu;

Il est proposé et unanimement résolu que ce conseil appuie fortement toute demande ou démarche faite par le conseil municipal de Notre-Dame du Sacré-Coeur pour obtenir du gouvernement provincial l'aide nécessaire à l'établissement d'un système efficace de protection contre l'incendie à cet endroit.

Sur proposition de M. le conseiller Morissette, il est résolu d'accorder la demande de M. J.-Bte L'Abbé et de faire installer une lampe additionnelle sur la rue St-Antoine.

Proposé et résolu que les demandes de MM. Antoine Canuel et Henri Jacob soient référées au comité général pour étude et considération.

Et la séance est levée.

Cérémonies de vêture et profession religieuse à la maison-mère des Soeurs du Saint-Rosaire

Le 2 février avait lieu chez les Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski une cérémonie de vêture et de profession religieuse, présidée par Monseigneur Alph. D'Amours, v.g. Le sermon a été donné par le Révérend Père Journauld, C.Ss. R., prédictateur de la retraite.

Ont revêtu le saint habit: Claire Chassé, de Frenchville, Maine, en religion Soeur Marie de S. Bernadette du Rosaire; Murielle Michaud, de S.-Epiphane, en religion Soeur Marie de S.-Elie du Carmel; Jeanne Loisel, de S.-Coedroï, en religion Soeur Marie de S.-Oliva; Elizabeth Raymond, de S.-Charles Garnier, en religion Soeur Marie de la Foi; Madeleine Goulet, de Rimouski, en religion Soeur Marie de la Sainte-Enfance; Florienne Turcotte de S.-Damase, en religion Soeur Marie de l'Espérance; Germaine Francoeur, d'Amqui, en religion Soeur Marie de S.-Noël Chabanel; Anne-Marie Jean, de S.-Mathieu, en religion Soeur Marie de S.-Jean Vianney; Bernadette Gagnon, de Rivière-Bloue, en religion Soeur Marie de Massabielle; Lilianne Caron, de Cabano, en religion Soeur Marie de Gethsémani; Bernadette Girard, de N.-D. d'Hébertville, en religion Soeur M. de Jésus Crucifié; Thérèse Brûlé, de Val-Brillant, en religion Soeur Marie-Ange de l'Annonciation; Blanche St-Pierre, de Ste-Anne-des-Monts, en religion Soeur Marie de S.-Pierre du Sauveur; M.-Louise Lévesque, de S.-Donat, en religion Soeur Marie de S.-Siméon; Lilianne Parent, de S.-Clément, en religion Soeur Marie de S.-Antonia; Thérèse Caron, de Val-Brillant, en religion Soeur Marie de S.-Pierrette; Alphéda Lavigne, de Causapsal, en religion Soeur Marie de S.-Albina; Aline Dubé, de Nazareth-Rimouski, en religion Soeur Marie de S.-Gérard de Jésus; Yvonne Turcotte, de Ste-Cécile du Bic, en religion Soeur Marie de S.-Jacques; Thérèse Deschênes, de Ste-Flavie, en religion Soeur Marie de S.-Catherine des Anges; Thérèse Dionne, de S.-Mathieu, en religion Soeur Marie de Gonzague; Marthe Cloutier, de Notre-Dame du Lac, en religion Soeur Marie de Pontmain; Pâquerette Michaud, de S.-Ulric, en religion Soeur Marie de S.-Ulric; Laurette April, de S.-Clément, en religion Soeur Marie de S.-Césaire.

Ont fait profession annuelle: Germaine Rousseau, de Trois-Pistols, en religion Soeur Marie de S.-Hippolyte; Marie-Jeanne Girard, de La Rédemption, en religion Soeur Marie de S.-Rite de Cassie; Rita Deschênes, de S.-Remi, en religion Soeur Marie de S.-François-Xavier; Madeleine Caron, de Val-Brillant, en religion Soeur Marie du Précurseur; Rose-Oliva Côté, de S.-Eloi, en religion Soeur Marie du Coeur de Jésus; Marguerite Ouellet, de S.-Ulric, en religion Soeur Marie de S.-Thadée; Irène Vaillancourt, de N.-D. d'Hébertville, en religion Soeur Marie de S.-Nicolas; Rita Deschênes, de S.-Remi, en religion Sr Marie de S.-Elisée.

A fait profession perpétuelle: Soeur Marie de S.-Roger, de Rimouski.

Assistaient à la cérémonie: MM. les abbés Adolphe Tremblay, aumônier de la communauté, R. Grenier, Wilfrid Dionne, Chs.-Eugène Parent, Théodule Desrosiers, Zénon Soucy, Elie Beaulieu, Roland Belzile.

Citoyens récompensés par le Comité d'embellissement d'Amqui

Mardi dernier les membres du comité d'embellissement d'Amqui se sont réunis pour distribuer \$50.00 en prix aux personnes qui ont contribué le plus, de quelque manière que ce soit, à l'enlèvement de cette localité. Ce cinquante dollars est une gracieuse reconnaissance des corporations et associations suivantes: le Conseil de ville d'Amqui, \$25.00; la Chambre de Commerce d'Amqui, \$15.00 et le Syndicat d'Initiative de la Gaspésie, \$10.00. Les premiers prix de \$5.00 chacun furent respectivement gagnés par le Rév. M. N. Caron, curé, pour embellissement extérieur à la propriété; par Mme Yvonne Baulac pour son parterre et par M. J.-O. Larocque pour son jardin.

Soirée sportive

A l'aréna de Rimouski, à l'occasion du mardi gras, une mascarade a été organisée. Outre la parade des costumes, il y aura course en patins, en skis, en raquettes, en bicyclette, et souque à la corde.

Chacune des Banques à Charte sollicite votre clientèle EN CONCURRENCE AVEC LES NEUF AUTRES

Les dix banques concurrentes:

Banque de Montréal

Banque de Toronto

Banque Canadienne de Commerce

Banque Dominion

Banque Impériale du Canada

Banque de la Nouvelle-Écosse

Banque Provinciale du Canada

Banque Royale du Canada

Banque Canadienne Nationale

Barclays Bank (Canada)

La banque à charte est la gardienne non seulement de votre dépôt, mais aussi du secret de vos opérations.

LA BANQUE À CHARTE observe la plus stricte discrétion sur le compte que vous lui confiez.

Elle porte le nom de banque "à charte" parce que l'autorisation qu'elle possède d'exercer son commerce, ainsi que les conditions et les restrictions auxquelles elle est soumise, font l'objet d'une charte qui lui est octroyée et qui est tenue à jour par le parlement, libre institution qui constitue la plus belle forme de gouvernement démocratique que l'homme ait jamais inventée. Cette charte, qui est une loi du parlement, comporte toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde de votre argent.

Les dix banques à charte concurrentes sont tout le contraire d'un monopole d'État comme celui qui serait constitué si toutes les banques étaient fondées en une seule au moyen de la nationalisation. Sous le régime du monopole d'État, si l'unique banque vous refusait du crédit, vous n'auriez pas à votre disposition neuf autres banques auxquelles il vous serait possible, à votre choix, de soumettre votre demande. Vous avez cet avantage aujourd'hui.

LES BANQUES À CHARTE DU CANADA

BON ÉCLAIRAGE LA VUE MÉNAGE

Choisissez DES AMPOULES EDISON MAZDA

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO. LIMITED



M. T. A. PUMPHREY travaille pour la guerre. Un jour, il commença à éprouver des étourdissements, il se sentait nerveux et souffrait de constipation. Un fois parvenu à la cause de ces maux, il fut bientôt guéri par les "Fruiti-tives" qui lui firent remettre d'aplomb. Vous-même, stimulez votre foie avec les "Fruiti-tives", les comprimés pour le foie qui se vendent le plus au Canada.

FUNERAILLES DE M. FERNAND DUBÉ

Les funérailles de M. Fernand Dubé, fils de M. J.-E. Dubé, de Rimouski, décédé accidentellement le 7 février, ont eu lieu vendredi le 11, au milieu d'un important concours de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par le père du défunt, M. J.-E. Dubé, ses frères MM. Robert, de Québec, François, de Borden, tous deux dans l'armée active, Hector, cadet de l'armée active à Rimouski; ses sœurs, Mme Georges Bélanger (Thérèse), de Rimouski, Mme Albert Chamberland (Nelly), de Québec, et Mlle Rita Dubé, de Rimouski; ses beaux-frères, le lieutenant Georges Bélanger, de Rimouski, et M. Albert Chamberland, de Québec; ses tantes, Mmes Edmond Roy, de St-Ephémère, et Damase Saucier, de Rimouski; son oncle, M. Arthur Dubé, de Baie-des-Sables, père de M. l'abbé Paul-Emile Dubé; son cousin, le Dr Adéodat Saucier; ses cousines, Mme Jean-Marie Labrie et Mlle Rita Labrie, de Baie-des-Sables, et Mlle Lucienne Landry, amie intime de la famille.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Charles-Eug. Parent, curé de la cathédrale. Le service fut chanté par M. l'abbé Paul-Emile Dubé, cousin du défunt, assisté de MM. les vicaires LeBel et Chouinard, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs du corps étaient MM. Roger Rioux, Roger Pinault, Fernand Rioux, Jean-Pierre Tremblay, Louis-Georges Thibault et Gérard St-Pierre. Les porteurs d'honneur étaient MM. Charles Lamontagne, Jean-Yves Côté, Léonard Bérubé et Jean-Paul Landry.

On remarquait parmi la foule un groupe de soldats faisant partie des cadets de l'armée à Rimouski, M. et Mme Pierre Madore, M. Albert Michaud, M. et Mme Amédée Landry, M. Roméo Gagné, Mlle Patricia Dumont et son personnel d'employés, le personnel du garage Madore, plusieurs employés du magasin et du garage Michaud, et nombre d'autres amis et parents.

M. Antoine Michaud dirigeait les funérailles.

Décès

—A St-Clément, le 15 février, est décédé subitement à l'âge de 71 ans, M. Onésime Santerre (fils Siroie). Ses funérailles auront lieu samedi.

—En l'église de St-Narcisse, le 18 février, ont eu lieu les funérailles de M. Paul Vignola, âgé de 23 ans, décédé à Montréal le 15 février. Outre ses parents, M. et Mme Napoléon Vignola, de St-Narcisse, lui survivent deux frères et neuf sœurs.

Morts outre-mer

Les soldats Antonio Blais, fils de M. Joseph Blais, de Bic, Etienne Leblanc, fils de M. Alfred Leblanc, de Gros-Cap (Iles-de-la-Madeleine), Pierre Blais, de Causapsal, époux de Dame Fernand Fournier, Charles-Eugène St-Amand, d'Amqui. Ce dernier est mort dans un hôpital militaire d'Australie; il faisait partie de l'armée américaine depuis 5 mois. Il était âgé de 34 ans.

Nouvelle Association forestière

De nombreux citoyens de Cabano se sont réunis dimanche à l'Académie des Frères du S.-C. pour jeter les bases d'une Association forestière du Témiscouata. Un exécutif temporaire a été constitué dont le président honoraire est M. J.-A. Beaulieu, député, M. John Keable, vice-président; M. Isidore Ouellet, secrétaire et M. L. Deschênes, trésorier. Plusieurs officiers ont été nommés.

AU SYNDICAT DE L'INDUSTRIE DU BOIS

A la dernière réunion du Syndicat de l'Industrie du Bois de Rimouski, présidée par M. J.-Antoine Santerre, MM. Emilio Duchêne et Gérard Lavoie ont fait un rapport du congrès général tenu à Sherbrooke les 22 et 23 janvier. Le secrétaire, M. Louis Longchamp, a donné lecture de la lettre envoyée par le Syndicat à la Cie Price pour une augmentation de salaire, soit .02 de plus l'heure.

A cette assemblée, M. Adéodat Martin a été élu membre du comité des griefs pour remplacer M. Roméo Bouchard, démissionnaire.

Décors

A l'aérodrome de Dorval, se déroula lundi le dernier chapitre d'un drame aérien de février dernier, dans le nord de la province de Québec, drame qui faillit coûter plusieurs pertes de vie. L'honorable Ray Atherton, ambassadeur américain au Canada, vint spécialement d'Ottawa, pour remettre lui-même la Médaille de l'Air des Etats-Unis, à quatre membres civils de la ligne aérienne du Pacifique Canadien, qui se distinguèrent dans le sauvetage du personnel de l'avion perdu. Ces quatre personnes sont: le capitaine Norman Forrester, de Montréal, le capitaine Ray Roy, de Rimouski, le mécanicien Peter Midgic, de Rimouski, et le mécanicien Norman Crewe, de Montréal.

LA GRANDE PITIE DE LA GASPESIE

(Suite de la page 6)

« Il y a plus: les lignes téléphoniques ne sont pas complètes en Gaspésie. De bonnes lignes seraient bien importantes pour signaler la présence de sous-marins.

« Les moyens de communications ne sont pas suffisants. Le gouvernement devrait terminer la route, commencée, au temps de l'Union Nationale, de Ste-Anne-des-Monts à New-Richmond. Cette route nous l'avions construite, moins dix milles. Le gouvernement actuel a arrêté cette construction. L'Union Nationale avait construit 30 milles. Grâce au travail de l'Union Nationale, il se fait dans cette région un commerce de bois considérable.

« Le gouvernement devrait aussi continuer la route commencée par l'Union Nationale entre Tadoussac et le Labrador.

« De plus le gouvernement devrait faire en sorte de faire acheter par le Canadien National le chemin de fer « Canada and Gulf Terminal Railway », entre Mont-Joli et Matane. Tous dans cette région sont unanimes à dénoncer ce qui existe dans cette partie de la province au point de vue de service.

« Les taux de fret y sont exorbitants. Et voici un exemple. Il coûte par exemple pour le transport par fret pour quatre livres de Montréal à Mont-Joli 28 cents, soit sur une distance de près de 400 milles. Et avec le chemin de fer qui existe entre Mont-Joli et Matane, sur une distance de 35 milles, pour quatre livres, l'on doit payer 30 cents. Pour les voyageurs sur cette distance de 35 milles, ils doivent payer aller et retour \$3, alors que de Montréal à Mont-Joli, on paie parfois \$15 aller et retour.

« Maintenant parlons du port de Gaspé, le plus beau port du monde. Ce port a été lamentablement négligé. Ce serait là un excellent projet pour l'après-guerre que d'aménager ce port.

C'est ici que se produisit un incident qui ne manque pas de piquant.

A un moment donné, l'hon. Onésime Gagnon demanda à M. Chaloult: « Est-ce que le député de Lotbinière, M. René Chaloult, parle en cette Chambre au nom de M. Maxime Raymond ou est-ce qu'il représente son nouveau chef, M. Godbout, qu'il servira peut-être prochainement? »

L'HON. PERRAULT CASGRAIN M. CASGRAIN: « Je dois d'abord dire que le député de Matane a toujours l'œil sur Ottawa, ce qui ne fait pas l'affaire de son chef d'ici, M. Duplessis. Je comprends que le député de Matane aimerait bien à retourner à Ottawa... »

« Pour la motion en discussion, je ne remonterai pas au déluge, mais seulement à la Confédération. Les gouvernements à date ont fait ce qu'il fallait au point de vue de communications pour se rendre de Lévis à Halifax. Le chemin de fer actuellement construit était une condition essentielle à notre développement économique.

« Après la Confédération la Gaspésie a continué sa vie sans autres moyens de transports que les petits navires. Nous avons décidé de donner, nous les libéraux, une route en Gaspésie qui s'appelle le boulevard Perron. Ceci est pour effet de donner à la Gaspésie une chance de faire entendre sa voix. »

M. CHALOUIT: « En cette

Chambre, je ne me fais pas l'écho ni de M. Maxime Raymond ni du premier ministre.

« Il me fait plaisir d'appuyer la motion de M. Gagnon sur la Gaspésie. Il peut compter sur ma modeste et faible coopération. »

M. HORMISDAS LANGLAIS: « Le St-Laurent en ces dernières années, est devenu une route navigable non sûre. Et la guerre n'est pas finie. Loin de là. Nous serons en guerre peut-être encore une ou deux années.

« Il faudrait pour les Iles de la Madeleine prendre les moyens de transporter le poisson frais au cours de l'été. Il devrait y avoir un bateau entre Montréal et les Iles de la Madeleine qui ferait le trajet, chaque semaine, au lieu de toutes les deux semaines.

« Aux Iles de la Madeleine, nous aurions besoin d'un aéro-drome. Avec ce dernier on pourrait faire une meilleure surveillance de la Golfe St-Laurent, au point de vue de défense. »

M. O. GAGNON: « Je remercie les députés de cette Chambre qui ont bien voulu appuyer ma motion pour les Iles de la Madeleine et la Gaspésie.

Sur ce, la motion de M. Gagnon est adoptée à l'unanimité de la Chambre.

LES MINES

On passe alors à une motion de l'hon. Onésime Gagnon, concernant les mines, la géologie et la métallurgie.

Cap-Chat

Bibliothèque. — Dimanche, le 13 février, sous la présidence de M. le vicaire P.-E. Rioux, eut lieu l'ouverture d'une bibliothèque pour les dames de la paroisse.

Festival. — Sur la patinoire

locale, dimanche le 20 février, un festival sportif sera donné. Plusieurs attractions sont au programme. A 1 heure, course en raquettes de 10 minutes; à 1 1/4 h., course en raquettes de 5 minutes; à 2 h. course de chevaux, de première classe; à 2 1/2 h. course de chevaux de deuxième classe; à 3 h., course en bicyclette et en ski, à 3 1/2 h., joute de hockey entre les clubs de Méchins et Cap-Chat. La journée se terminera par une mascarade et du patinage de fantasia, à 8 h. le soir.

BRACKEN ET LES TEMPS NOUVEAUX

Poursuivant à la radio ses commentaires des principaux discours de l'hon. John Bracken, M. Louis D. Durand, C.R., de Trois-Rivières, a montré dans sa dernière causerie comment le chef Progressiste Conservateur qui, comme Premier Ministre du Manitoba, fut le seul chef de gouvernement dans tout l'Empire Britannique à demeurer continuellement au pouvoir de 1922 à 1942, sait faire appel à tous les vrais Canadiens et à tous les véritables amis du progrès, sans distinction de leurs couleurs politiques.

M. Durand a d'abord dit un mot de la session fédérale. Comme quelqu'un qui siffle dans un cimetière pour oublier sa peur, dit-il, nos « suiveux » d'Ottawa font claquer leurs pupilles le plus bruyamment possible dans la peur qu'ils ont d'une rencontre prochaine avec l'électorat, qu'ils ont trompé depuis 25 ans. Mais cette rencontre viendra, et nos « suiveux » se verront alors ensevelis sous l'avalanche venge-

resse des bulletins de vote.

Mais laissons ceux qui ne sont déjà plus de ce monde, de ce monde politique, pour parler des vivants, qui s'en viennent en marchant derrière John Bracken: « sur les routes que les temps nouveaux ont ouvertes », comme il le dit lui-même.

Dans le seul discours qu'on lui ait jamais permis de faire à la radio, poursuit M. Durand, voici ce que disait le chef du parti Progressiste Conservateur: « Au moment où je me mets à votre service, je ne demande qu'une chose: que chacun fasse sa part en vrai Canadien. »

Il ne demande à personne de voter en partisan; il ne demande à personne de penser en partisan. Il laisse à chacun la liberté de ses affections, la souveraineté de ses préférences.

Etre bleu d'abord, ce n'est pas ce qu'il demande. Etre rouge d'abord, ce n'est pas ce qu'il demande, parce que cela, ce ne serait pas faire sa part en vrai Canadien.

Dans l'épouvantable situation où nous nous débattons à l'heure actuelle, cette attitude de partisan d'un parti politique ou d'un livre d'une couleur politique, ou de vote commis à la corde mélancolique d'un drapeau d'un parti ou d'une couleur, ce n'est plus une attitude acceptable par personne chez les Canadiens.

C'est pourquoi M. Bracken adresse à tous les vrais Canadiens et leur demande de travailler en coopération avec lui, dans une véritable esprit d'équipe, à la réalisation d'un programme conçu pour les temps nouveaux qui s'ouvrent devant nous.

« La réalisation d'un tel programme », dit M. Bracken, « assurerait au peuple de ce pays u-

ne ancre à laquelle attacher ses espérances et infuserait dans l'âme de notre jeunesse une foi militante dans l'efficacité de nos institutions et de notre mode de gouvernement. »

Et M. Durand appuie d'une façon toute spéciale sur les paroles suivantes de M. Bracken:

« Je crois donc que le nom de Progressiste Conservateur, ou Progressiste Libéral, ou même Progressiste tout court, exprime justement le point de vue de la grande masse des Canadiens d'esprit indépendant: ces hommes, ces femmes, cette jeunesse, ces enfants de l'immigration, ces anciens de l'empire au passé si le débarrasement des maux dont il nous a affligés, mais sans détruire le bien essentiel qu'il portait en lui et sans s'écarter inutilement de notre système économique dans la recherche du plus grand bien pour le plus grand nombre. »

(Communiqué)

Ne droquez pas la Constipation

Il y a une meilleure méthode de corriger la cause ordinaire

Oui, vous pouvez cesser de vous "droguer" avec des purgatifs déplaisants, si votre malaise est dû au manque de "volume" dans votre alimentation! Essayez comme des milliers d'autres! Faites comme la meilleure méthode ALL-BRAN KELLOGG qui procure le "volume" déficitaire—et attaque la cause ordinaire de cette constipation. Mangez-en tous les jours, ou mangez plusieurs muffins au ALL-BRAN. Buvez beaucoup d'eau. Achetez ALL-BRAN chez votre épicer en boîtes de 2 grammes commodément. Fabriqué par Kellogg à London, Canada.

LE TABAC A CIGARETTES VOGUE donne pleine valeur à ceux qui font leurs rouleuses. Achetez le contenant d'une 1/2 livre... il est économique.

La Teneur des Boissons Alcooliques. Depuis quelques mois des commentaires plus ou moins erronés ont été exprimés sur la teneur en alcool des boissons vendues en conformité des nouveaux règlements fédéraux de guerre. Des explications à ce sujet contribueront maintenant à clarifier un état de choses grandement exagéré. Avant la mise en vigueur des nouveaux règlements, la teneur alcoolique des boissons vendues dans cette province, telles que scotch whisky, rye whisky, genièvre, cognac et brandy, était généralement de 42.8% en volume correspondant à 75 degrés preuve (British proof spirit) ou son équivalent 25 degrés au-dessous de preuve (25 U.P.). Il est donc facile de concevoir que les liqueurs alcooliques en général n'ont pas été changées d'une façon appréciable. Sur ce point, il est intéressant de faire noter qu'en Grande-Bretagne, la teneur alcoolique des boissons généralement offertes en vente sur le marché ne dépasse pas 30 degrés au-dessous de preuve (30 U.P.). Les distillateurs écossais et tous ceux qui s'occupent de ce commerce seraient grandement surpris si on leur disait que cette diminution dans le titre alcoolique constitue une falsification de leurs produits. Certains produits sont même offerts pour la vente sur le marché à une teneur de 40 degrés au-dessous de preuve (40 U.P.), ce qui correspond à 60 degrés preuve et équivaut à 34.3% en volume. La Commission des Liqueurs publie ces faits dans l'espoir que le public verra une réponse à ceux qui prétendent que toutes les liqueurs alcooliques actuellement vendues sur le marché sont falsifiées. Elle profite de l'occasion pour rappeler au public qu'elle n'est aucunement responsable de la situation présente qui a été imposée par les ordonnances du Gouvernement Fédéral. La situation dans Québec est absolument la même que celles qui existent dans toutes les autres provinces du Dominion où l'on vend des liqueurs alcooliques. Publiée par COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Bébé Soulagé De Son Rhume Pendant Qu'il Dort. Voici une médication réellement éprouvée dans les familles, une médication qui agit de 2 façons à la fois pour soulager les souffrances de l'enfant enrhumé—pendant son sommeil! Il suffit de frictionner, au coucher, sa gorge, sa poitrine et son dos avec du Vicks VapoRub. Immédiatement, le VapoRub commence à apaiser les spasmes de la toux, calme la douleur ou la gêne musculaire, et amène un sommeil reposant et réparateur. Souvent, au réveil, les souffrances ont, en grande partie, disparu. Pour le bien de votre enfant, essayez VapoRub ce soir-même. Il doit être efficace, car, en cas de rhume, la plupart des mères emploient le Vicks VapoRub.

Saint-Vianney

Grâce à son réveille-matin. — Un réveille-matin a sauvé d'une mort certaine M. Eugène Bélanger, colon de St-Vianney, comté de Matapédia, dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière.

de nuit. Des compagnons de travail qui logeaient dans un autre camp, MM. Arthur Gendron et Joseph Côté, venaient de se lever quand ils aperçurent le feu.

Clarke City

Le feu a failli détruire, dimanche, l'hôtel local. L'incendie fut éteint maîtrisé avant qu'il y ait eu de trop grands dégâts.

Baie-Comeau

Caisse Populaire. — Une assemblée de fondation de caisse populaire avait lieu à Baie Comeau, lundi soir dernier, sous la présidence de M. Pierre Blouin, agronome, de Raqueneau, et gérant de la Caisse populaire de Raqueneau.

Albertville

Naissances. — A M. et Mme Albert Daigle (Rose-Hélène Charbot), une fille, baptisée sous les noms de Marie-Muriel-Pauline.

Ste-Anne-des-Monts

Nouvelle pompe à incendie. — Le comité de Protection civile de Ste-Anne des Monts vient d'être gratifié, par l'entremise du colonel Raoul Fafard, de Matane, d'une magnifique pompe à incendie d'une capacité de cent cinquante gallons à la minute.

Saint-Elzéar (Bon.)

Décès. — Le 3 février, en l'église de St-Elzéar, fut chanté le service de M. Daniel Ouellet, âgé de 86 ans et 6 mois.

Capucins

De retour. — Le soldat Auguste Ross est revenu d'outre-mer après avoir servi trois ans et avoir pris part aux batailles de Dieppe, Afrique du Nord et Sicile.

Capucins

De retour. — Le soldat Auguste Ross est revenu d'outre-mer après avoir servi trois ans et avoir pris part aux batailles de Dieppe, Afrique du Nord et Sicile.

Les Editions Beauchemin

présentent "CURSO PRACTICO de ESPANOL" par G. CHERUBINI, A.M. et VESTA CONDON, B.L. Compilé et adapté par S. FIELDEN BRIGGS.

Cette méthode d'espagnol, que Madame Briggs a employée pour l'enseignement, lui a apporté des résultats excellents.

M. Jean Pintal nommé agronome dans Bellechasse

M. J.-E. Lemire, chef du service de la Propagande au ministère provincial de l'Agriculture, annonce la nomination de M. Jean

Pintal au poste d'agronome pour la division agronomique nord du comté de Bellechasse. M. Pintal aura juridiction sur les paroisses suivantes: St-Vallier, St-Michel, Beaumont, St-Charles et La Durantaye.

Georges MASSON Comptable agréé Chartered Accountant 149, St-Germain, Rimouski.

GARTES PROFESSIONNELLES

Avocats

GAGNON & GAGNON AVOCATS Paul-Gilles Gagnon, C.R. Gilles Gagnon Immeuble de la Cas de Pouvoir RIMOUSKI

ARTHUR GENDREAU, LL. AVOCAT

Immeuble Banque Provinciale RIMOUSKI

ALPHONSE GARON, C. R. AVOCAT

Bureau à AMQUI (hôtel Gagnon) les 1er et 3ème samedis de chaque mois.

ARTHUR ST-ONGE AVOCAT

Edifice Lepage Rimouski C. P. 720 Tél. 276

Notaires

EUDORE COUTURE Licencié en droit NOTAIRE

GLEASON BELZILE NOTAIRE

Cessionnaire du Greffe de L. de G. Belzile (1895-1938) Edifice Banque Canadienne Nationale, RIMOUSKI, P. Q.

LOUIS-LEO DOYON ARPEUTEUR-GEOMETRE

Ingénieur-Forestier Conseil RIMOUSKI

Dr J.-O. DRAPEAU MEDECIN-CHIRURGIEN

Des Hôpitaux de Paris 124 rue St-Germain RIMOUSKI

Dr OMER LECLERC, M. D.

Médecin générale et obstétrique. SPECIALITE: Maladies des enfants.

J.-ADEODAT DRAPEAU

Coutier d'Assurances Générales, Vie, Feu, Automobiles, Accident et Maladie, etc.

Irénée Gendreau

Courtier en fruits et légumes RIMOUSKI, P. Q. Tél.: Rés. 639; Entrepôt 61

PAINKILLER Le meilleur remède de famille. SERVEZ-VOUS EN POUR CRAMPES & REFROIDISSEMENTS FAITES-EN USAGE POUR ENTORSES, CONTUSIONS, ETC.

ARSENE MICHAUD ENTREPRENEUR DE FUNERAILLES EMBAUMEUR DIPLOME SERVICE AMBULANCE

L'Imprimerie Gilbert, Ltée. RIMOUSKI. Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à additionner.

ASSURANCE Vol, Glaces, Incendie, Automobile, Garantie, Responsabilité patrimoniale, Responsabilité publique, Accidents et maladie.

Pacifique Canadien Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre ou par mer?

Pour la... Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à additionner.

Trois-Pistoles Noces d'argent. — Le 4 février, une fête familiale a marqué le 25e anniversaire de mariage de M. et Mme Isidore Labrie.

Saint-Léandre Le jeune fils de M. Thomas Lamarre, de St-Léandre, s'est fracturé un bras la semaine dernière en jouant. Il est âgé de 2 ans et demi.

A VENDRE OU A ECHANGER Achats, ventes, échanges de tous genres de propriétés, par toute la province.

J.A. GENDREAU, O.D. OPTOMETRISSE-OPTICIEN — SAINT-FABIEN

AMQUI — 2ème LUNDI DU MOIS, HOTEL LANGIS MONT-JOLI — 1er LUNDI DU MOIS, HOTEL CHAMPLAIN

PASTILLES SMITH BROS. CONTRE LA TOUX NOIRES ou au MENTHOL 10¢

RAVIGOTEZ-LES AVEC CE DÉJEUNER CHAUD

La nature a mis plus de protéine—le fameux élément de croissance et de vitalité—dans l'avoine entière que dans toute autre céréale naturelle que vous puissiez servir à votre famille!



QUAKER OATS The Quaker Oats Company of Canada Limited

FAITS QUE LE PUBLIC DOIT SE RAPPELER

Les taxes ONT MONTÉ— Les tarifs ONT BAISSÉ Le service A ÉTÉ AMÉLIORÉ

La Compagnie fonctionne sous le contrôle du Gouvernement

Quand vous entendez discuter de l'expropriation de Montreal Light Heat & Power, voici quelques faits qu'il est bon de vous rappeler.

Tarifs Les tarifs d'éclairage électrique pour l'abonné ont été graduellement diminués de 12 3/4 cents le kilowatt-heure en 1908 jusqu'à 9/10 de cent en 1943.

Service Une enquête faite en décembre 1943 par une organisation compétente et indépendante a révélé que 95% des abonnés de Montreal Light Heat & Power étaient satisfaits du service actuel.

Administration La Montreal Light Heat & Power fonctionne sous le contrôle du gouvernement depuis 35 ans. Durant tout ce temps, grâce à une direction prudente et efficace, la compagnie a été administrée le plus économiquement possible et s'est acquise la confiance de l'abonné comme de l'employé.

LE PUBLIC OPPOSÉ A L'EXPROPRIATION

Le public s'est déclaré satisfait du service que lui a fourni Montreal Light Heat & Power. Il est absolument opposé à la mesure anti-démocratique de l'expropriation.

Savez-vous que grâce à la prévoyance de la compagnie qui a su être prête pour tous les besoins futurs, il n'y a jamais eu disette d'électricité dans le territoire qu'elle dessert—elle a même pu répondre pleinement aux demandes soudaines et considérables des industries de guerre du Québec?



MONTREAL LIGHT HEAT & POWER Consolidated

Reclame publiée dans l'intérêt de plus de 1,000,000 de citoyens et des 30,000 actionnaires de

NOTES LOCALES

M. Jean Allaire nous a quittés pour aller demeurer à Montréal. Mlle Lucille Houde est l'invitée de son grand-père M. le sénateur Eugène Paquet, de Québec. Madame Gérard Dumaine passe quelque temps dans sa famille à Québec. M. Anatole Gagnon, ingénieur minier à Sept-Îles, était en ville au début de la semaine. M. Joseph Vézina, de Québec, était en ville en fin de semaine. Mlle Béatrice Marmen est revenue de Québec où elle fut l'hôte de M. le brigadier et Mme Antonin Thériault. M. le Dr Sarto Sirois, de Rivière-du-Loup, était en ville dimanche. Mlle Louise Joncas, de Québec, est en visite chez sa sœur Mme Alphonse Garon. M. l'abbé Roméo Gamache, de Québec, était en ville, récemment. Mme Romuald Dionne a reçu à l'heure du thé, jeudi.

BONNE DEMANDEE

On demande une bonne pour ouvrage général dans maison privée. Références exigées. Tél. 339, Rimouski.

LE SUCRE EST RARE!

ACHETEZ et employez "SUCRINE" un bon substitut du sucre. LIQUIDE. Agréable au goût. Sucre tous breuvages chauds ou froids. Economise le sucre dans pâtisseries, céréales, compotes, desserts, etc. AIDE AU RATIONNEMENT. Directions anglaises et françaises. (Echantillon sur demande de 10 cts). Emballage garanti. Livraison rapide. PRIX MAILLE PAYÉE. Bouteille 2 oz. (1-50.75) (6-54.25) (12-58.00). Bouteille 16 oz. (1-54.00). Adressez commandes avec bon mandat à Les BONS PRODUITS, Enr., 351, Blvd. Charest, Québec, P.Q.

Huile de Charme No 40

PARFUM PUR D'ORIENT. Exquis, mystérieux, durable. Développe un attrait irrésistible, puissant et troublant. Charme votre amour. Bouteille 1 dr. \$1.00, par maille, port payé. (Gros échantillon \$0.25.) Emballage discret, garanti. Commandez à: PARFUMERIE IDEALE, Enr., Case 1352, Québec, P. Q.

POUR TROUVER VOTRE IDEAL? Des amis? Vous marier? Vous distraire? Vous instruire? etc. Faites partie de notre société et abonnez-vous au journal "Le Carnet Social" (\$1.00 pour un an). Organisation sérieuse, discrétion assurée. Nous avons, desirons, et acceptons des membres de tout endroit du Canada et des Etats-Unis. Pour détails complets, listes de membres et spécimen gratuit du journal, inclure timbre et écrire au "Club National de Correspondance" Case Postale 1722, Québec.

MACHINERIE DE MOULIN A SCIE EQUIPEMENT DE CAMP Stock énorme de machinerie neuve et usagée pour moulins à scie, courroies, poulies, arbres de couche etc. Couvertes, lits, matelas, cable etc. Demandez-nous informations. Nous pouvons vous faire épargner de l'argent. M. Zagerman & Cie Limitée, Barview Road, Ottawa, Ont.

AGENTS DEMANDES Si vous désirez doubler votre revenu en consacrant vos loisirs à la vente de nécessités quotidiennes, nous avons une proposition intéressante à vous faire. La plus ancienne et la plus puissante Compagnie du genre. Profits substantiels dès vos débuts. Adressez votre demande à LA COMPAGNIE J.-R. WATKINS, Dépt. QC-R2A, 2177 Masson, Montréal.

AU GARTIER Les 21-22-23 février Un de la Cannebière avec Alibert, Germaine Roger, Rellys. C'est une comédie musicale d'inspiration marseillaise. Vous verrez aussi les reportages et comédie. Les 24-25-26 février Flight for Freedom avec Rosalind Russell, Fred MacMurray, H. Marshall C'est l'histoire de la célèbre aviatrice Amelia Earhart, disparue au cours d'une envolée avant la guerre. Aussi le 10e épisode de "Spy Smasher" et comédie.

Mlle Madeleine St-Laurent est de retour de Québec, où elle fut l'invitée de M. et Mme Jean-Marie Desrosiers. M. l'échevin Elzéar Côté est revenu de Trois-Rivières où il a fait un séjour de quelques semaines. M. et Mme T. Bernier sont partis pour Montréal avec leur jeune fils Ivan, qu'ils ont conduit à l'Hôtel-Dieu. On sait que l'enfant a été blessé il y a une quinzaine par un taxi. Mme P.-E. Gagnon est en voyage à Montréal. M. et Mme Georges Dubé sont partis pour la Floride où ils passeront le reste de l'hiver. Mme H. Wilson a reçu, à l'heure du thé, jeudi, la semaine dernière. Une coquille s'est glissée dans une note locale du dernier numéro et nous a fait dire "J.-P. Labarre" au lieu de "Labarre", en parlant de l'inspecteur général des Ecoles Normales, qui a visité l'Ecole Normale de Rimouski. Mme Albert Caron, de Québec, est retournée chez elle après avoir passé quelque temps à Rimouski chez des parents. Elle était accompagnée de ses enfants.



M. Fernand Dubé Décédé accidentellement à Rimouski le 7 février. (Compte rendu des funérailles en page 4).

La prochaine campagne de souscriptions à la Croix-Rouge se fera à Rimouski par les Ch. de Colomb

Les Chevaliers de Colomb de Rimouski se sont chargés, cette année, de la campagne de souscriptions locale à l'oeuvre de la Croix-Rouge. A une date qui n'est pas encore déterminée mais qui sera probablement le 27 février, les Chevaliers de Colomb passeront par les maisons afin de percevoir les souscriptions des citoyens pour cette oeuvre bienfaitrice dont tout le monde connaît maintenant les mérites.

"RADIO-THÉÂTRE LUX FRANÇAIS" JEUDI SOIR 24 février HUGUETTE OLIGNY JOSE FORGUES ROLAND CHENAIL dans HONNEUR AU MERITE adaptation du film célèbre "So Proudly We Hail" 8 HRS P.M. CJBR CHNC

AU RIMOUSKOIS Les 19-21-22 février Chatterbox avec Joe-E. Brown, Judy Canova, Rosemary Lane L'action se passe sur un "Dude Ranch". C'est sans contredit la meilleure comédie de ce genre, jamais passée à notre théâtre. Vous verrez aussi une comédie et un sujet court. Les 23-24-25 février La vie est magnifique avec Jean Servais, Katia Lova, Robert Lynen. Ce film est un succès de l'écran français. Vous verrez aussi le 2e épisode de "King of the Mounties" et une comédie.

Les hommes d'affaires demandent une école de commerce régionale

Un groupe de citoyens et d'hommes d'affaires se sont réunis mercredi au Séminaire pour étudier le projet de former à Rimouski une école de commerce. Il existe déjà le cours classique, l'école des Arts et Métiers, l'école moyenne d'Agriculture, mais tous reconnaissent que seul l'enseignement du commerce n'a pas reçu toute l'attention à laquelle il avait droit. Nos écoliers qui se destinent aux affaires doivent faire un cours d'étude comprenant les 10ème, 11ème et 12ème années, sans quoi ils se voient fermés l'accès aux Ecoles Polytechnique et des Hautes Etudes Commerciales, mais actuellement le cours qu'on donne à l'Ecole des Frères du Sacré-Coeur ne va pas plus loin que la 8ème année. Le cours commercial qui se donne au Séminaire comprend quatre années d'étude, mais il ne comprend pas lui non plus une douzième année. Le projet actuel consiste donc à développer et améliorer les cours qui se donnent actuellement ou à fonder une école séparée qui se nommerait l'école de commerce.

M. P.-E. Gagnon, c.r., maire de Rimouski, est d'avis que cette école devrait être régionale et sous le contrôle du Séminaire. M. Beaudet, de Mont-Joli, croit que cette école devrait être une corporation et être distincte ou être séparée du Séminaire en ayant sa propre maison, afin que les élèves puissent dire qu'ils fréquentent une école de commerce et non le Séminaire. Le capital nécessaire pourrait être obtenu au moyen d'une émission de débetures.

M. Georges Masson déplore le fait qu'à l'école des Frères du Sacré-Coeur, à Rimouski, des cours de 10ème et 11ème années ont déjà été donnés mais abandonnés par la suite et tout en se disant favorable à la fondation d'une école régionale, il voudrait que les études à l'école de la Commission Scolaire soient poussées jusqu'en douzième année pour donner l'avantage à ceux qui ne peuvent pas fréquenter l'école du Séminaire de se préparer eux aussi pour l'avenir.

M. Paul Hubert déclare qu'en général les études dans les convents des jeunes filles sont poussées plus loin que dans les écoles des garçons; toutefois à l'école des garçons de Mont-Joli, il se fait une 11ème année. Il cite aussi les écoles de Mont-St-Pierre, de Ste-Blandine et de quelques autres petites localités où il se donne des cours de 10ème et 11ème année et où les résultats obtenus sont très satisfaisants. Dans toute la région il y a environ 25 garçons qui suivent ces cours de 10ème ou 11ème année et qui pourraient venir à l'école régionale compléter leurs études, mais à la condition, ajoute-t-il, que cette école régionale ne donne pas un diplôme avant la fin de la douzième année.

La réunion était composée de

délégués de la Chambre de Commerce cadette, de l'Association des Marchands Détaillants de Rimouski, de la Chambre de Commerce junior et des villages de la région. Un magnifique banquet leur fut offert par le Séminaire. Plusieurs professeurs et membres du clergé se joignirent aux assistants. M. Leopold D'Anjou présenta à M. le Supérieur du Séminaire une résolution qui avait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée et demandant qu'une école de commerce régionale soit fondée à Rimouski sous l'autorité du Séminaire.

M. le maire P.-E. Gagnon dit que l'offre que nous faisons au Séminaire de prendre sous ses soins une école de commerce n'est que naturelle et juste parce que nous, Canadiens-Français, avons toujours rester une nation essentiellement catholique et parce que le clergé est, parmi les éducateurs, celui qui est le mieux préparé à prendre charge de cette partie de l'éducation. Le clergé peut faire aussi bien que n'importe quel laïc dans le domaine de l'instruction commerciale; aussi, dit-il, nous nous offrons notre concours nécessaire quand nous envisageons l'avenir alors que nous croyons que le catholicisme aura à faire face à une lutte terrible.

L'organisation plus complète d'une université rurale présente bien des avantages; la vie en commun, le contact de quelques années de tous ces gens est favorable à la bonne amitié et nous devons nous presser auprès de notre clergé pour maintenir ces liens de bonne entente. A mon avis, dit-il, il faut que tous aient un minimum de culture qui leur permette de causer des problèmes avec les autres classes de la société.

M. le chanoine Georges Dionne, supérieur du Séminaire, est heureux que les citoyens aient croisé une telle idée dans le Séminaire pour discuter du projet de la fondation d'une école de commerce; c'est la une marque de confiance envers les autorités du Séminaire et il les en remercie. Si je comprends bien, dit-il, c'est l'organisation sur une base solide et efficace, le développement aussi rapide que possible du cours de commerce de quatre années, que vous désirez. Anciennement, nous avions un cours de deux ans, mais c'était un cours trop court; toutefois, dans les dix dernières années nous n'avions pas crainte d'avouer que l'élève avait passé deux années profitables. Il y a deux ans, nous avons étudié le problème, et les conclusions qui se sont présentées à notre esprit sont que l'organisation efficace d'un cours de commerce chez nous devrait se faire sur un plan régional parce qu'il est presque impossible dans la plupart des municipalités d'avoir un cours d'étude avancé; les élèves ne se rendent pas en assez grand nombre jusqu'à la fin du cours. Une autre conclusion à

laquelle nous sommes venus est qu'il nous a semblé y avoir plusieurs avantages à la centralisation de cet enseignement, les élèves d'un cours étant en contact avec ceux des autres cours. Si l'on parle d'orientation professionnelle, nous sommes dans une situation bien favorable pour diriger nos élèves vers les diverses carrières.

Nous avons donc conclu à l'inauguration d'un cours de commerce de quatre ans, une sorte de High School à tendance commerciale plutôt que scientifique et, quand nous avons eu l'occasion de parler de nos projets à MM. Victor Doré et Edouard Montpetit, ils les ont approuvés. Actuellement, à notre cours commercial, nous avons deux professeurs qui sont diplômés de l'Ecole des H. E. C. et un professeur d'anglais qui a fait ses études dans une université anglaise.

Une des difficultés auxquelles nous avons à faire face est que les élèves qui nous viennent pour le cours de commerce nous arrivent trop vieux. Il y a deux ans nous avions soixante élèves et la moyenne des âges était de deux ans en retard dans une classe et deux ans et demi dans l'autre. C'est une situation tragique. Ce retard pourrait se compenser s'il n'y avait pas une cause bien déplorable, la négligence, le manque d'élan au travail. Se demande-t-on pourquoi un enfant de quatre ou cinq ans qui était si curieux, voulait tout savoir et connaître, a perdu toute curiosité quand il a atteint 14 ou 15 ans? C'est aux parents à trouver la réponse. Il faut stimuler l'enfant pour qu'il ait de l'élan au travail.

M. L.-P. St-Laurent, de Luceville, déplore le fait que l'enseignement du commerce a été négligé dans notre région et souhaite que l'anglais soit enseigné aux élèves parce que cette langue est indispensable où que l'on aille. Il y eut d'autres discours par M. Georges Masson, M. Beaudet, M. Geo. De Champlain, administrateur du Sanatorium de Mont-Joli, M. Gleason Belzile, M. Paul Lavoie, président de la Chambre de Commerce des Jeunes, Ovide Sinclair, et Wilfrid Ouellet, du Bic.

Un comité d'étude a été formé des personnes suivantes: le Président de la Chambre de Commerce Senior, le Président de la Chambre de Commerce Junior, le Président de l'Association des Marchands-Détaillants, M. Art. Rioux, secrétaire de la Ch. de Commerce des Jeunes, MM. Beaudet et De Champlain, de Mont-Joli, M. L.-P. St-Laurent, de Luceville, M. Wilfrid Ouellet, de Bic; M. P.-E. Gagnon, M. le supérieur du Séminaire, M. Léopold D'Anjou, M. Gleason Belzile, M. le procureur du Séminaire, M. Ovide Sinclair, d'Amqui, M. Alph. Lavoie, de Mont-Joli, M. A. Page, directeur du cours commercial de Rimouski, M. Albert Michaud, M. le curé C.-Eug. Parent, président de la Commission Scolaire de Rimouski.

LA GRANDE PITIE DE LA GASPESIE

QUEBEC. (Par Jos LaVergne, correspondant parlementaire de la "Patrie"). — La séance du 10 février, à l'Assemblée législative, fut entièrement consacrée à l'étude de deux motions de l'hon. Onesime Gagnon, député de Matane pour l'Union Nationale.

On sait que l'hon. Adélar Godbout et l'hon. Maurice Duplessis étaient absents de la Chambre, étant allés aux funérailles du sénateur Arthur Sauvé, ancien chef de l'Opposition, à Québec. M. Bouchard représentait en Chambre M. Godbout et M. Gagnon représentait son chef, M. Duplessis. La séance fut fort paisible. Prirent part à la discussion des membres de l'Opposition et un seul membre du gouvernement, l'hon. Perrault Casgrain.

Il se produisit cependant une déclaration importante, à un moment donné, de la part de M. René Chaloult, sur une question de M. Onesime Gagnon. M. Chaloult déclara « qu'il ne parlait pas au nom de M. Maxime Raymond... » LA SEANCE On procéda tout d'abord à la discussion de la motion de M. Onesime Gagnon, qui se lit comme suit:

Qu'il soit produit et déposé: Copie de toute correspondance échangée par le gouvernement de la province de Québec, aucun de ses membres ou officiers, avec le gouvernement du Canada, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, société ou corporation, depuis le 1er janvier 1940 jusqu'au 2 février 1944 inclusivement, et se rapportant aux moyens et facilités de communications, ainsi qu'aux moyens de défense et de protection militaire de cette partie de la province comprenant les comtés de Bonaventure, Charlevoix-Sa-

DECES

guenay, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, des-deux-Madelines et Matane. M. GAGNON: — « Cette motion interesse au plus haut point mon comté de Matane et la Gaspésie en générale. Les voies de communications manquent dans notre région. Les touristes sont attirés en Gaspésie par la beauté du paysage. Ce dernier est supérieur à tous ceux que l'on voit dans les pays d'Europe. (Suite en page 4)

HOCKEY A L'ARENA

La dernière partie de hockey de la ligue militaire du Bas St-Laurent, avant la série d'élimination, a eu lieu dimanche le 20 février entre le club des Fusiliers du St-Laurent et le Corps des Prévôts; cette partie mit beaucoup de rivalité entre les deux équipes se termina au score de 7-6 pour les Fusiliers.

La démission du meilleur club de la ligue militaire du Bas St-Laurent, le V. T. S., de Rimouski sera très regrettée, car cette équipe se composait de joueurs étoilés de la ligue, tels que Campbell, Tremblay, Scullion, Hébert, Presseault et nombre d'autres joueurs, que tous les amateurs du hockey regrettent, car leur jeu était d'un très grand esprit sportif, ce qu'ils ont prouvé en défaisant le club de la R.C.A.F. de Mont-Joli, dans une partie d'exhibition, mercredi soir le 16 février, par un score de 4-1. La position des équipes est donc la suivante maintenant: R. C. A. F. 7 Prévôts 6 Fus. St-Laurent 5 L'ouverture de la série d'élimination aura lieu dimanche, le 20 février. Les équipes Prévôts et Fusiliers du St-Laurent vont jouer d'abord en semi-finales (2 dans 3) et le vainqueur de ces deux se rencontrera avec le RCAF pour la série d'élimination finale qui sera de 3 dans 5.

GRANDE SOIREE SPORTIVE A L'ARENA DE RIMOUSKI Le 21 février de 8 h. 30. Attractions: Les attractions suivantes seront présentées: COURSES: Patins, Skis, Raquettes, Bicylettes. PATINAGE DE FANTAISIE. SOUQUES A LA CORDE. ATTRACTIONS SPECIALES:



M. C.-E. Poulin, député de Gaspé-Sud à l'Assemblée législative, est tout heureux de son nouveau titre de membre du Club des "25" qui vient de lui conférer "Mille Canada" en lui remettant son livret du civisme où il collera, chaque semaine, durant toute l'année, un timbre d'épargne de guerre.

Bas pour Dames BAS de crêpe, entièrement façonné. Sunblond. \$1.15 Rica-sun, sungay et blanc. 85c. CHIFFON, 8 1/2 à 10 1/2, teintes pâles 79c. et 93c. BAS de fil mercerisé, shyglo et noir 69c. BAS en cachemire de laine, Rica-sun, Star-gay 1.25 BAS "Spun Rayon" Shygly 59c.

LE MAGASIN ST-GEORGES

Parade des costumes, course surprise. Nous invitons tous les jeunes gens et jeunes filles qui veulent participer à ces différentes épreuves de s'adresser à Louis Aquin, tel. 739 S 31 ou P.-E. Martin, tél. 15. Le grand Festival Sportif promet d'être très intéressant et nous sollicitons toute la population de se rendre en foule pour faire de nos organisations sportives un très grand succès.

Condanné à \$10 d'amende et aux frais

Le juge de paix, M. Léon Bouchard, siégeant en l'absence du magistrat de district à Sainte-Anne des Monts, a condamné, le 11 février, M. Gérard Sergerie, de St-Octave de l'Avenir, comté de Gaspé Nord, à \$10 d'amende plus les frais, pour avoir pris et conservé un emploi chez Arthur Roy, propriétaire de moulin à scie, de Petit-Fonds, Cap-Chat, sans au préalable s'être muni d'un permis du Service Sélectif national autorisant à ce faire.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-ANNE-DES-MONTS

Ces jours derniers, la Chambre de commerce de Ste-Anne des Monts a tenu une grande assemblée à la salle du Palais de Justice sous la présidence de M. l'Emile Rioux. Ce ralliement réunissait quelque trente-cinq membres de la Chambre, qui, quoique jeune encore, s'affirme déjà un organisme vital. La principale résolution adoptée fut en faveur de l'agrandissement du champ d'action de l'admi. Chambre qui comprendra désormais tout le district électoral de Gaspé Nord.

M. Roland Lamontagne donna le compte rendu du voyage qu'il fit à Québec avec M. Léon Bouchard, pour assister au congrès de la Fédération des Chambres de commerce, tenu au Château Frontenac au cours du mois de décembre. Les questions que les délégués eurent à présenter à ce congrès étaient les suivantes: 1.— L'électrification de nos compagnes en continuant la construction de la ligne de transmission de la compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent de Ste-Félicité jusqu'à St-Joachim de Tourlelle; 2.— L'élargissement du Boulevard Peron de Matane jusqu'à Gaspé; 3.— La continuation du chemin de fer de Matane à Ste-Anne des Monts en longeant le littoral et de Ste-Anne-des-Monts à Gaspé en suivant l'intérieur du plateau gaspésien, ce qui pourrait donner naissance à plusieurs grandes paroisses agricoles et contribuer également au développement minier de la région; 4.— La prolongation de la ligne de chemin de fer de St-Gabriel, a été blessé à la figure, lundi, alors qu'il alla porter secours à un camion faisant le séropart de la azoline, enlisé sur la route. On transporta le blessé chez M. le Dr Leblanc.

MM. Léon Bouchard et Roland Lamontagne, délégués de la Chambre, se sont acquittés de leur mission à leurs propres frais, en payant de leur bourse toutes les dépenses du voyage. Ils furent remerciés et félicités de leur dévouement par le président M. l'Emile Rioux. La Chambre a également profité de cette assemblée pour faire adopter plusieurs résolutions importantes, tant régionales que locales. Sur proposition du Lt Gérard-C. Gagnon, secondé par M. Léon Bouchard, maire, il fut résolu qu'une demande soit faite auprès de la Régie des Services Publics dans le but de faire agrandir le territoire actuellement octroyé aux taxis en général. (A suivre)